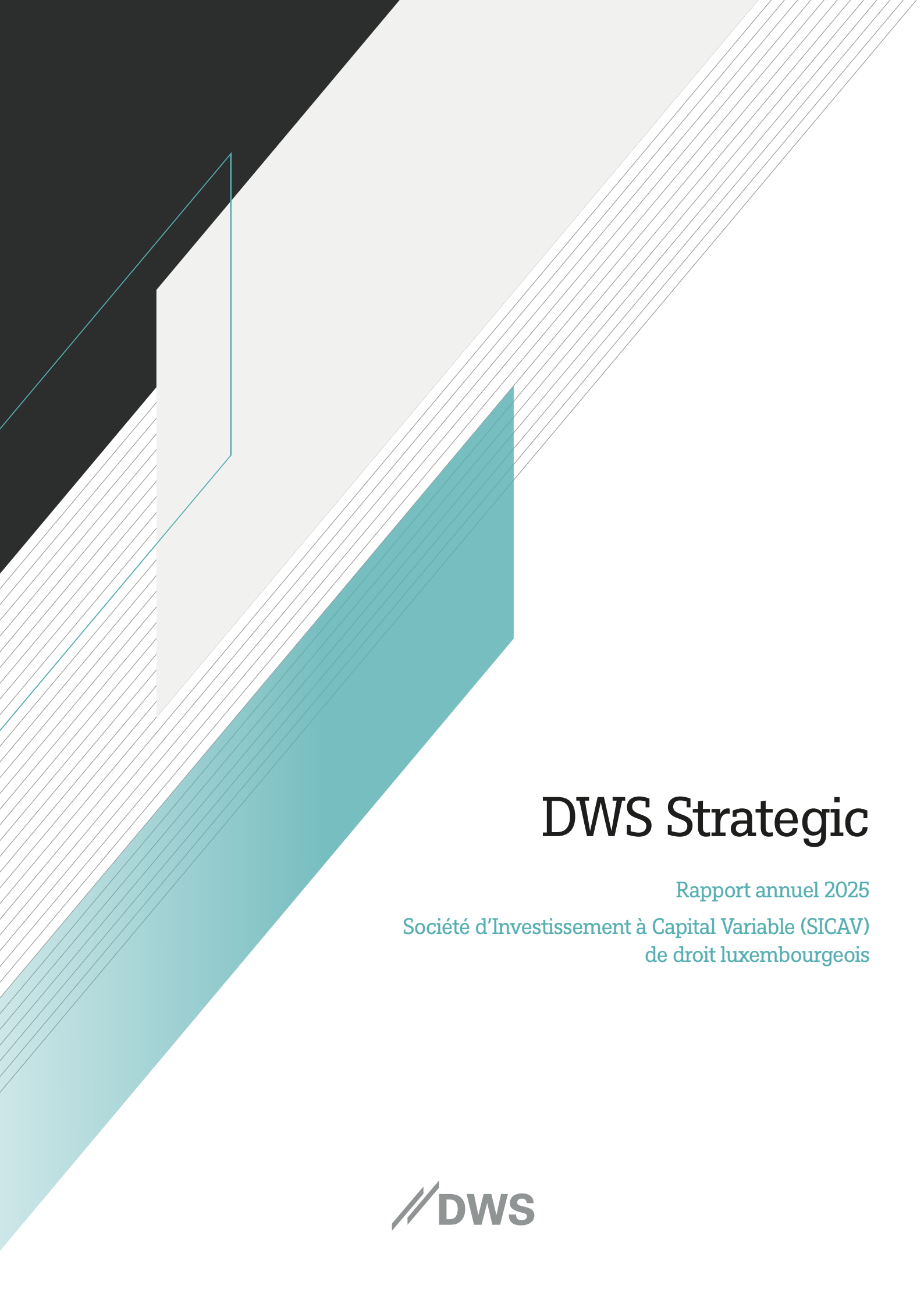




DWS Strategic

Rapport annuel 2025

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations
8 / Rapport annuel et comptes annuels DWS Strategic SICAV
8 / DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))
16 / DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)
23 / DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))
30 / DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)
37 / DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))
44 / DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus
51 / DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus
59 / DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
68 / DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)
Informations complémentaires
98 / Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration
99 / Informations sur la rémunération des collaborateurs
103 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365
104 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088 et données en vertu du règlement européen (UE) 2020/852

Informations

Les fonds cités dans le présent rapport sont des compartiments d'une SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat d'actions de fonds est basé sur le prospectus de vente actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur » et sur les statuts de la SICAV, accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables du Luxembourg (LuxGAAP) et sur la base de la poursuite des activités. En cas de liquidation de compartiment, comme indiqué dans les explications sur l'évaluation du compartiment concerné,

les comptes correspondants sont établis sur la base des valeurs liquidatives, en renonçant au principe de continuité de l'exploitation.

Cours de souscription et de rachat

Les Cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux actionnaires, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les Cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.

Changement de nom de classes d'actions de compartiments

Les classes d'actions des compartiments [DB Strategic Income Allocation EUR \(SIA\) Balanced Plus](#) et [DB Strategic Income Allocation EUR \(SIA\) Conservative Plus](#) de DWS Strategic SICAV ont été renommées comme suit avec effet au 15 décembre 2025 :

Ancienne

LBD
LBD10
PFBD
SBD
WAMBD
DPMDB

Nouvelle

LDB
LDB10
PFDB
SDB
WAMDB
DPMDB

Événements significatifs postérieurs à la date de clôture

Sur décision du conseil d'administration de la SICAV et avec l'autorisation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la CSSF, le compartiment **DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus** de DWS Strategic SICAV a été incorporé avec effet au 27 janvier 2026 dans le compartiment **DB Conservative SAA (USD)** de DWS Strategic SICAV.

Compartiment absorbé		Compartiment absorbant		
Classe d'actions	ISIN	Classe d'actions	ISIN	Rapport d'échange*
USD LDB10	LU2330519344	USD LC10	LU2132880837	0,7323228
USD LDB	LU2330519427	USD LC	LU2132880837	1,1430409
USD PFDB	LU2385215640	USD PFC	LU3225866634	0,9179546
USD SDB	LU2330519260	USD LC	LU2132880753	0,7337891
USD WAMDB	LU2330519187	USD WAMC	LU2132880910	0,7367982

* Le facteur d'échange respectif susmentionné indique le nombre d'actions du compartiment absorbant donnant droit à l'échange pour une action/part du compartiment absorbé de la SICAV.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DB Balanced SAA (EUR)

(auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 75 % ; b) portefeuille d'actions : 25 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF). Les

DB Balanced SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132880241	7,8 %	30,0 %	25,2 %
Classe DPMC	LU2132880167	8,2 %	31,4 %	27,5 %
Classe LC	LU2258442917	7,0 %	27,0 %	19,4 % ¹⁾
Classe LC10	LU2132880324	8,1 %	30,7 %	26,5 %
Classe PFC	LU2258443055	6,3 %	24,6 %	11,5 % ¹⁾
Classe WAMC	LU2132880597	8,2 %	31,2 %	27,2 %

¹⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021 / classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés.*

En 2025, le compartiment DB Balanced SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 7,8 % par action (classe d'actions SC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Balanced SAA (EUR) a investi dans des actions et des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique

notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont

enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompa-

gnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	1 430 576 423,49	52,55
Fonds obligataires	1 215 053 110,39	44,65
Total des parts de fonds	2 645 629 533,88	97,20
2. Avoirs bancaires	80 525 911,09	2,96
3. Autres éléments d'actif	243 886,38	0,01
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	591 013,84	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-2 811 457,12	-0,11
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-2 272 035,20	-0,08
III. Actif du fonds	2 721 906 852,87	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							2 645 629 533,88	97,20
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- GBP - (0,300 %)	Actions	14 958 932	9 126 236	1 176 336	EUR	5,525	82 648 099,30	3,03
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	256 751	256 751		EUR	24,3	6 239 049,30	0,23
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	6 670 327	3 809 115		EUR	24,23	161 622 023,21	5,94
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	282 004	282 004		EUR	64,82	18 279 499,28	0,67
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	7 939 052	4 943 415	7 477	EUR	64,86	514 926 912,72	18,92
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	1 483 972	1 483 972		EUR	173,655	257 699 157,66	9,47
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 7-10 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	516 772	358 463	168 237	EUR	252,64	130 557 278,08	4,80
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	4 364 825	3 244 671		GBP	41,418	207 101 336,94	7,61
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	10 479	10 479		USD	76,16	678 466,71	0,02
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years - UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	21 774 955	19 559 474		EUR	9,349	203 574 054,30	7,48
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	18 495 602	12 290 506	4 495 552	EUR	9,804	181 330 882,01	6,66
iShares II Plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	20 525 101	16 410 765		EUR	4,963	101 859 918,73	3,74
iShares II Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	22 730 542	15 232 956	5 854 042	EUR	5,848	132 930 482,67	4,89
iShares IV Plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	22 316 449	15 383 772	6 986 928	EUR	6,597	147 221 614,05	5,41
iShares IV Plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	32 594 626	19 308 293	1 104 231	EUR	9,375	305 574 618,75	11,23
iShares IV Plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	5 384 307	5 384 307		EUR	10,578	56 955 199,45	2,09
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF -A- EUR - (0,150 %)	Actions	6 461 328	3 857 421	296 107	EUR	21,115	136 430 940,72	5,01
Total du portefeuille-titres							2 645 629 533,88	97,20
Avoirs bancaires							80 525 911,09	2,96
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						6 802 032,62	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	159 752					183 009,60	0,01
Dollar américain	USD	165 704					140 868,87	0,00
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (Deutsche Bank AG)	EUR						73 400 000,00	2,70
Autres éléments d'actif							243 886,38	0,01
Frais de placement reportés*							242 649,98	0,01
Autres actifs							1 236,40	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							591 013,84	0,02
Total des éléments d'actif							2 726 990 345,19	100,19
Autres engagements							-2 811 457,12	-0,11
Engagements découlant des coûts							-2 811 457,12	-0,11
Engagements découlant d'opérations sur actions							-2 272 035,20	-0,08
Total des engagements							-5 083 492,32	-0,19
Actif du fonds							2 721 906 852,87	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	13 162,96
Classe LC	EUR	119,38
Classe LC10	EUR	14 269,36
Classe PFC	EUR	111,45
Classe SC	EUR	14 107,93
Classe WAMC	EUR	14 367,19
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	494,250
Classe LC	Unité	19 065 989,732
Classe LC10	Unité	4 176,350
Classe PFC	Unité	365 607,000
Classe SC	Unité	23 455,164
Classe WAMC	Unité	564,386

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	99,996
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	116,045
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,094

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 31 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	1 639 444,05
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	16 425 054,99
3. Autres revenus	EUR	53 005,41
dont :		
Autres	EUR	53 005,41

Total des revenus EUR **18 117 504,45**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-27 989 929,34
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-27 989 929,34
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-8 137,44
3. Taxe d'abonnement	EUR	-1 421 433,51
4. Autres dépenses	EUR	-563 486,36
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-529 979,63
Autres	EUR	-33 506,73

Total des dépenses EUR **-29 982 986,65**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **-11 865 482,20**

IV. Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées EUR 11 657 686,45

Résultat des opérations de vente EUR **11 657 686,45**

V. Résultat de l'exercice EUR **-207 795,75**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,12 % par an,	classe LC 1,26 % par an,
classe LC10 0,28 % par an,	classe PFC 1,96 % par an,
classe SC 0,48 % par an,	classe WAMC 0,16 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,26 % par an,	classe LC 1,39 % par an,
classe LC10 0,42 % par an,	classe PFC 2,10 % par an,
classe SC 0,62 % par an,	classe WAMC 0,30 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 15 066,72 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	EUR	1 054 809 548,92
1. Encaissement (net) ²⁾	EUR	1 511 274 315,63
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-2 257 193,11
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-11 865 482,20
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	11 657 686,45
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	158 287 977,18

II. Valeur de l'actif du fonds

à la fin de l'exercice EUR **2 721 906 852,87**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 158 698,88 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) EUR 11 657 686,45

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	11 562 695,59
Opérations de change (à terme)	EUR	1 895,89
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	93 094,97

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025	EUR	2 721 906 852,87	
2024	EUR	1 054 809 548,92	
2023	EUR	213 955 239,17	
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe DPMC	EUR	13 162,96
	Classe LC	EUR	119,38
	Classe LC10	EUR	14 269,36
	Classe PFC	EUR	111,45
	Classe SC	EUR	14 107,93
	Classe WAMC	EUR	14 367,19
2024	Classe DPMC	EUR	12 161,37
	Classe LC	EUR	111,55
	Classe LC10	EUR	13 205,14
	Classe PFC	EUR	104,87
	Classe SC	EUR	13 082,09
	Classe WAMC	EUR	13 279,38
2023	Classe DPMC	EUR	11 027,53
	Classe LC	EUR	102,32
	Classe LC10	EUR	11 993,65
	Classe PFC	EUR	96,78
	Classe SC	EUR	11 905,81
	Classe WAMC	EUR	12 046,51

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 29,97 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 4 679 118 781,63 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Balanced SAA (EUR) Plus

(auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Ce faisant, il vise à se prémunir contre des pertes en capital de plus de 18 % sur une base annuelle. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres.

Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la répartition des actifs entre les

DB Balanced SAA (EUR) PLUS

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132879748	8,5 %	32,3 %	28,5 %
Classe DPMC	LU2132879664	9,0 %	34,0 %	31,3 %
Classe LC	LU2258443139	7,7 %	29,1 %	22,1 % ¹⁾
Classe LC10	LU2132879821	8,8 %	33,0 %	29,7 %
Classe PFC	LU2258443212	6,9 %	26,7 %	13,5 % ¹⁾
Classe WAMC	LU2132880084	9,0 %	33,8 %	31,0 %

1) Classe LC lancée le 1^{er} février 2021 / classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

portefeuilles, le gérant de portefeuille cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 18 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF). Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés.*

En 2025, le compartiment DB Balanced SAA (EUR) Plus a réalisé une plus-value de 8,5 %

par action (classe d'actions SC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Balanced SAA (EUR) Plus a investi dans des actions et des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Le portefeuille d'actions, qui représentait la priorité de placement, était largement diversifié en termes d'allocation sectorielle.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires

sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-

temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers

au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	1 987 357 537,78	71,91
Fonds obligataires	671 886 210,89	24,30
Total des parts de fonds	2 659 243 748,67	96,21
2. Dérivés	16 910 396,75	0,61
3. Avoirs bancaires	89 088 001,94	3,22
4. Autres éléments d'actif	4 809 218,60	0,18
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	686 761,92	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 662 901,88	-0,14
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-2 874 607,26	-0,10
III. Actif du fonds	2 764 200 618,74	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							2 659 243 748,67	96,21
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- GBP - (0,300 %)	Actions	19 951 129	4 868 189	401 686	EUR	5,525	110 229 987,73	3,99
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	9 210 027	948 971	1 194 533	EUR	24,23	223 158 954,21	8,08
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	8 198 702	1 112 277	348 933	EUR	64,86	531 767 811,72	19,24
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	740 085	753 623	13 538	EUR	173,655	128 519 460,68	4,65
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 7-10 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	308 821	29 456	80 434	EUR	252,64	78 020 537,44	2,82
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	4 352 506	2 036 498	151 552	GBP	41,418	206 516 827,51	7,47
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	8 133 053	8 234 137	101 084	EUR	9,349	76 035 912,50	2,75
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	10 541 955	1 333 874	213 579	EUR	9,804	103 353 326,82	3,74
iShares II Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	13 583 924	1 271 413	4 500 371	EUR	5,848	79 440 145,94	2,87
iShares IV Plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	31 118 436	3 455 184	16 146 703	EUR	6,597	205 288 322,29	7,43
iShares IV Plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	47 221 287	5 277 910	4 121 377	EUR	9,375	442 699 565,63	16,02
iShares IV Plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	26 845 435	17 999 156	1 144 797	EUR	10,578	283 971 011,43	10,27
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF -A- EUR - (0,150 %)	Actions	9 009 798	4 099 686	202 456	EUR	21,115	190 241 884,77	6,88
Total du portefeuille-titres							2 659 243 748,67	96,21
Dérivés (Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							16 910 396,75	0,61
Créances/dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put Dax Index 09/2026 19 600 EUR (DB)	Unité	624	624				724 620,00	0,02
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 4 500 EUR (DB)	Unité	10 820	10 820				5 740 010,00	0,21
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 7 600 GBP (DB)	Unité	1 069	1 069				597 006,79	0,02
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 500 USD (DB)	Unité	1 460	1 460				9 848 759,96	0,36
Avoirs bancaires							89 088 001,94	3,22
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						6 896 959,43	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	760 138					870 801,91	0,03
Dollar américain	USD	2 552 855					2 170 240,60	0,08
Dépôts à terme								
Avoirs en euros – (Deutsche Bank AG)	EUR						79 150 000,00	2,86
Autres éléments d'actif							4 809 218,60	0,18
Frais de placement reportés*							512 581,50	0,02
Autres actifs							4 296 637,10	0,16
À recevoir au titre d'opérations sur actions							686 761,92	0,02
Total des éléments d'actif							2 770 738 127,88	100,24
Autres engagements							-3 662 901,88	-0,14
Engagements découlant des coûts							-3 662 901,88	-0,14
Engagements découlant d'opérations sur actions							-2 874 607,26	-0,10
Total des engagements							-6 537 509,14	-0,24
Actif du fonds							2 764 200 618,74	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	13 963,44
Classe LC	EUR	122,05
Classe LC10	EUR	14 628,99
Classe PFC	EUR	113,52
Classe SC	EUR	14 466,18
Classe WAMC	EUR	14 793,52
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	1 191,900
Classe LC	Unité	13 933 463,211
Classe LC10	Unité	5 568,670
Classe PFC	Unité	1 718 844,000
Classe SC	Unité	50 895,820
Classe WAMC	Unité	2 304,166

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	61,008
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	84,831
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	76,137

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 157 764 451,40 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)
DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025				
Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR 1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR 1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus			
1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	2 086 144,13	
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	11 517 542,54	
3. Autres revenus	EUR	22 802,44	
dont :			
Autres	EUR	22 802,44	
Total des revenus	EUR	13 626 489,11	
II. Dépenses			
1. Commission de gestion	EUR	-28 011 018,83	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-28 011 018,83	
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-18 874,66	
3. Taxe d'abonnement	EUR	-1 328 822,14	
4. Autres dépenses	EUR	-4 249 488,59	
dont :			
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-2 537 153,28	
Autres	EUR	-1 712 335,31	
Total des dépenses	EUR	-33 608 204,22	
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	-19 981 715,11	
IV. Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	28 665 676,54	
Résultat des opérations de vente	EUR	28 665 676,54	
V. Résultat de l'exercice	EUR	8 683 961,43	

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,17 % par an,	classe LC 1,40 % par an,
classe LC10 0,40 % par an,	classe PFC 2,12 % par an,
classe SC 0,60 % par an,	classe WAMC 0,21 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,30 % par an,	classe LC 1,53 % par an,
classe LC10 0,54 % par an,	classe PFC 2,26 % par an,
classe SC 0,74 % par an,	classe WAMC 0,34 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 172 848,88 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice			
1. Encaissement (net) ²⁾	EUR	218 912 666,94	
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-1 946 625,79	
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-19 981 715,11	
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	28 665 676,54	
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	188 186 249,50	
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice			
	EUR	2 764 200 618,74	

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 750 848,27 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)			
	EUR	28 665 676,54	
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	53 144 200,10	
Opérations de change (à terme)	EUR	-24 591 615,57	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	113 092,01	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)

Évolution comparée de l’actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds à la fin de l'exercice			2024	Classe DPMC	EUR	12 808,12
2025	EUR	2 764 200 618,74		Classe LC	EUR	113,34
2024	EUR	2 350 364 366,66		Classe LC10	EUR	13 449,93
2023	EUR	2 097 680 703,32		Classe PFC	EUR	106,17
				Classe SC	EUR	13 327,13
Valeur liquidative à la fin de l'exercice				Classe WAMC	EUR	13 575,01
2025	EUR	13 963,44	2023	Classe DPMC	EUR	11 468,46
Classe LC	EUR	122,05		Classe LC	EUR	102,75
Classe LC10	EUR	14 628,99		Classe LC10	EUR	12 071,73
Classe PFC	EUR	113,52		Classe PFC	EUR	96,84
Classe SC	EUR	14 466,18		Classe SC	EUR	11 985,46
Classe WAMC	EUR	14 793,52		Classe WAMC	EUR	12 160,14

Réalisation de transactions pour le compte de l’actif du fonds par le biais d’entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l’actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 27,09 % du total des transactions. Cette part s’est élevée au total à 5 868 705 093,80 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s’élevant à 2,9 % de l’actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d’indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l’actif net du fonds en tant que charges payées d’avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d’avance par action pour chaque jour d’évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l’aide d’un facteur de l’actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d’une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d’avance varie puisqu’elle dépend à la fois de l’actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu’à 3 % (supportée par l’actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l’actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l’indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Dans le cas d’une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l’impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d’un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s’appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d’actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d’évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d’un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l’objet d’une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l’application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L’ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d’ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d’importants encaissements nets, et à la baisse en cas d’importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d’ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d’importants encaissements nets, et à la baisse en cas d’importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s’applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d’ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d’ajustement indiquent le niveau d’ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l’écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l’impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L’adéquation des coefficients d’ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d’ajustement), le niveau d’ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l’ajustement du Swing Pricing peut varier d’un fonds/compartiment à l’autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L’ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l’ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu’il n’est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l’ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu’occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l’a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n’ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Conservative SAA (EUR)

(auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme en euro. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 40 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans plusieurs fonds négociés en bourse (chacun

DB ESG Conservative SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132882023	5,2 %	20,5 %	10,5 %
Classe DPMC	LU2132881991	5,6 %	21,7 %	12,2 %
Classe LC	LU2258442594	4,6 %	18,3 %	6,5 % ¹⁾
Classe LC10	LU2132882296	5,4 %	21,2 %	11,6 %
Classe PFC	LU2258442677	3,9 %	15,9 %	1,0 % ¹⁾
Classe WAMC	LU2132882379	5,5 %	21,5 %	12,0 %

¹⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021 / classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

étant un ETF). Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés.*

En 2025, le compartiment DB Conservative SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 5,2 % par action (classe d'actions SC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Conservative SAA (EUR) a investi dans des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, et dans une moindre mesure dans des actions, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était lar-

gement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le mar-

ché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	210 160 579,38	28,01
Fonds obligataires	518 178 977,12	69,06
Total des parts de fonds	728 339 556,50	97,07
2. Avoirs bancaires	22 702 340,03	3,03
3. Autres éléments d'actif	179 054,80	0,02
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	3 136 481,73	0,42
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 672 293,52	-0,49
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-364 126,04	-0,05
III. Actif du fonds	750 321 013,50	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							728 339 556,50	97,07
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- GBP - (0,300 %)	Actions	2 819 479	1 081 809	306 133	EUR	5,525	15 577 621,48	2,08
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	23 810	23 810		EUR	24,3	578 583,00	0,08
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	953 758	328 111		EUR	24,23	23 109 556,34	3,08
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	15 485	15 485		EUR	64,82	1 003 737,70	0,13
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	1 272 346	628 555	13 590	EUR	64,86	82 524 361,56	11,00
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	627 531	633 459	5 928	EUR	173,655	108 973 895,81	14,52
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 7-10 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	233 096	92 219	38 020	EUR	252,64	58 889 373,44	7,85
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	2 771 902	1 818 642	28 285	GBP	41,418	131 520 647,47	17,53
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	1 393	1 393		USD	76,16	90 190,30	0,01
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years -UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	7 673 398	6 285 231	65 186	EUR	9,349	71 738 597,90	9,56
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	8 193 769	3 446 779	2 273 532	EUR	9,804	80 331 711,28	10,71
iShares II Plc - iShares Euro Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	2 873 303	1 073 553		EUR	4,963	14 259 340,80	1,90
iShares II Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	8 971 360	3 666 314	2 210 721	EUR	5,848	52 465 410,42	6,99
iShares IV Plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	3 774 830	1 605 748	1 314 191	EUR	6,597	24 902 553,51	3,32
iShares IV Plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	5 012 164	1 857 733	276 717	EUR	9,375	46 989 037,50	6,26
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF -A- EUR - (0,150 %)	Actions	728 626	270 379	49 499	EUR	21,115	15 384 937,99	2,05
Total du portefeuille-titres							728 339 556,50	97,07
Avoirs bancaires							22 702 340,03	3,03
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						1 889 859,22	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	130 222					149 180,18	0,02
Dollar américain	USD	133 276					113 300,63	0,02
Dépôts à terme								
Avoirs en euro - (Deutsche Bank AG)	EUR						20 550 000,00	2,74
Autres éléments d'actif							179 054,80	0,02
Frais de placement reportés*							179 054,80	0,02
À recevoir au titre d'opérations sur actions							3 136 481,73	0,42
Total des éléments d'actif							754 357 433,06	100,54
Autres engagements							-3 672 293,52	-0,49
Autres engagements divers							-3 672 293,52	-0,49
Engagements découlant d'opérations sur actions							-364 126,04	-0,05
Total des engagements							-4 036 419,56	-0,54
Actif du fonds							750 321 013,50	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	11 715,07
Classe LC	EUR	106,55
Classe LC10	EUR	12 053,94
Classe PFC	EUR	101,02
Classe SC	EUR	11 915,12
Classe WAMC	EUR	12 103,35
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	876,239
Classe LC	Unité	4 189 239,073
Classe LC10	Unité	10 430,000
Classe PFC	Unité	244 555,000
Classe SC	Unité	11 304,728
Classe WAMC	Unité	706,406

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	121,160
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,208

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	479 497,31
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	4 103 608,01
3. Autres revenus	EUR	15 487,49

Total des revenus EUR **4 598 592,81**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-5 246 310,94
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-5 246 310,94
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-1 737,18
3. Taxe d'abonnement	EUR	-380 989,92
4. Autres dépenses	EUR	-356 757,94
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-349 011,98
Autres	EUR	-7 745,96

Total des dépenses EUR **-5 985 795,98**

III. Dépenses ordinaires, nettes EUR **-1 387 203,17**

IV. Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées EUR 5 835 704,27

Résultat des opérations de vente EUR **5 835 704,27**

V. Résultat de l'exercice EUR **4 448 501,10**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,12 % par an,	classe LC 1,05 % par an,
classe LC10 0,23 % par an,	classe PFC 1,76 % par an,
classe SC 0,43 % par an,	classe WAMC 0,16 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatements publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,26 % par an,	classe LC 1,19 % par an,
classe LC10 0,36 % par an,	classe PFC 1,89 % par an,
classe SC 0,57 % par an,	classe WAMC 0,29 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 9 973,24 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	EUR	456 544 552,08
1. Encaissement (net) ²⁾	EUR	262 689 061,94
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-1 212 725,12
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-1 387 203,17
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	5 835 704,27
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	27 851 623,50

II. Valeur de l'actif du fonds

à la fin de l'exercice. EUR **750 321 013,50**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 118 880,45 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) EUR 5 835 704,27

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	5 756 999,68
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	78 704,59

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice				2024	Classe DPMC	EUR	11 097,92
2025	EUR	750 321 013,50			Classe LC	EUR	101,89
2024	EUR	456 544 552,08			Classe LC10	EUR	11 431,36
2023	EUR	259 495 616,89			Classe PFC	EUR	97,27
					Classe SC	EUR	11 322,59
Valeur liquidative en fin d'exercice					Classe WAMC	EUR	11 470,18
2025	Classe DPMC	EUR	11 715,07	2023	Classe DPMC	EUR	10 366,30
	Classe LC	EUR	106,55		Classe LC	EUR	96,07
	Classe LC10	EUR	12 053,94		Classe LC10	EUR	10 689,31
	Classe PFC	EUR	101,02		Classe PFC	EUR	92,34
	Classe SC	EUR	11 915,12		Classe SC	EUR	10 608,84
	Classe WAMC	EUR	12 103,35		Classe WAMC	EUR	10 718,22

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 28,47 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 1 412 800 000,00 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Conservative SAA (EUR) Plus

(auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme en euro. Ce faisant, il vise à se prémunir contre des pertes en capital de plus de 10 % sur une base annuelle. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 80 % ; b) portefeuille d'actions : 20 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la répartition des actifs entre les

DB Conservative SAA (EUR) Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132883344	6,3 %	22,3 %	11,5 %
Classe DPMC	LU2132883260	6,7 %	24,0 %	13,9 %
Classe LC	LU2258442750	5,6 %	20,0 %	7,1 % ¹⁾
Classe LC10	LU2132883427	6,5 %	23,1 %	12,6 %
Classe LC50	LU2369020990	6,6 %	23,7 %	8,1 % ¹⁾
Classe PFC	LU2258442834	4,8 %	17,6 %	1,6 % ¹⁾
Classe WAMC	LU2132883690	6,7 %	23,8 %	13,7 %

¹⁾ Classe LC lancée le 1^{er} février 2021 / classe LC50 lancée le 7 septembre 2021 / classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

portefeuilles, le gérant de portefeuille cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF). Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés.*

En 2025, le compartiment DB Conservative SAA (EUR) Plus

a réalisé une plus-value de 6,3 % par action (classe d'actions SC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus a investi dans des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, et dans une moindre mesure dans des actions, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient

et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la

situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB Conservative SAA (EUR) Plus

(auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	620 605 374,14	48,48
Fonds obligataires	609 090 339,59	47,58
Total des parts de fonds	1 229 695 713,73	96,06
2. Dérivés	10 178 932,86	0,80
3. Avoirs bancaires	39 578 493,24	3,09
4. Autres éléments d'actif	4 300 000,15	0,33
II. Engagements		
1. Autres engagements	-1 064 845,07	-0,08
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-2 586 539,36	-0,20
III. Actif du fonds	1 280 101 755,55	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							1 229 695 713,73	96,06
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- GBP - (0,300 %)	Actions	7 060 945	169 829	5 286 683	EUR	5,525	39 011 721,13	3,05
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	2 720 199	93 069	478 212	EUR	24,23	65 910 421,77	5,15
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	3 659 160	709 065	706 276	EUR	64,86	237 333 117,60	18,54
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	1 047 710	597 253	176 516	EUR	173,655	181 940 080,05	14,21
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	3 856 566	1 629 960	685 053	GBP	41,418	182 985 566,34	14,29
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years - UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	7 686 752	3 132 915	1 212 101	EUR	9,349	71 863 444,45	5,62
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	11 192 754	462 641	8 725 467	EUR	9,804	109 733 760,22	8,57
iShares II Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	10 698 772	309 173	4 489 478	EUR	5,848	62 567 488,53	4,89
iShares IV Plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	10 503 876	262 691	5 270 762	EUR	6,597	69 294 069,97	5,41
iShares IV Plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	13 946 899	586 776	3 629 712	EUR	9,375	130 752 178,13	10,22
iShares IV Plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	2 545 993	2 795 560	249 567	EUR	10,578	26 931 513,95	2,10
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF -A- EUR - (0,150 %)	Actions	2 432 979	61 363	1 406 788	EUR	21,115	51 372 351,59	4,01
Total du portefeuille-titres							1 229 695 713,73	96,06
Dérivés (Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							10 178 932,86	0,80
Créances/dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put Dax Index 09/2026 22 800 EUR (DB)	Unité	198	198				601 920,00	0,05
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 4 900 EUR (DB)	Unité	3 464	3 464				3 020 608,00	0,24
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 8 800 GBP (DB)	Unité	394	394				563 071,72	0,04
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 450 USD (DB)	Unité	119	119				765 816,30	0,06
Put S & P 500 Futures 09/2026 6 250 USD (DB)	Unité	272	272				3 816 508,19	0,30
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 650 USD (DB)	Unité	181	181				1 411 008,65	0,11
Avoirs bancaires							39 578 493,24	3,09
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						3 194 626,69	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	220 421					252 510,23	0,02
Dollar américain	USD	301 552					256 356,32	0,02
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (Deutsche Bank AG)	EUR						35 875 000,00	2,80
Autres éléments d'actif							4 300 000,15	0,33
Frais de placement reportés*							157 820,81	0,01
Autres actifs							4 142 179,34	0,32
Total des éléments d'actif							1 283 753 139,98	100,28
Autres engagements							-1 064 845,07	-0,08
Engagements découlant des coûts							-1 064 845,07	-0,08
Engagements découlant d'opérations sur actions							-2 586 539,36	-0,20
Total des engagements							-3 651 384,43	-0,28
Actif du fonds							1 280 101 755,55	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	11 806,20
Classe LC	EUR	107,11
Classe LC10	EUR	12 108,93
Classe PFC	EUR	101,61
Classe SC	EUR	11 972,64
Classe WAMC	EUR	12 245,26
Classe LC50	EUR	10 810,97
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	5 265,804
Classe LC	Unité	4 678 995,929
Classe LC10	Unité	9 830,000
Classe PFC	Unité	1 076 693,000
Classe SC	Unité	38 202,998
Classe WAMC	Unité	2 524,716
Classe LC50	Unité	1,108

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
 Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	43,262
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	79,756
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	66,176

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 97 805 468,55 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)
 DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus			
1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	920 911,69	
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	4 742 871,29	
3. Autres revenus	EUR	8 861,44	
Total des revenus	EUR	5 672 644,42	
II. Dépenses			
1. Commission de gestion	EUR	-9 741 522,20	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-9 741 522,20	
2. Taxe d'abonnement	EUR	-587 058,24	
3. Autres dépenses	EUR	-1 645 032,45	
dont :			
Dépenses liées aux frais de placement délimités ¹⁾	EUR	-1 528 199,37	
Autres	EUR	-116 833,08	
Total des dépenses	EUR	-11 973 612,89	
III. Dépenses ordinaires, nettes	EUR	-6 300 968,47	
IV. Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	32 019 659,16	
Résultat des opérations de vente	EUR	32 019 659,16	
V. Résultat de l'exercice	EUR	25 718 690,69	

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,16 % par an,	classe LC 1,24 % par an,
classe LC10 0,40 % par an,	classe LC50 0,27 % par an,
classe PFC 1,97 % par an,	classe SC 0,60 % par an,
classe WAMC 0,20 % par an.	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le compartiment (sans les frais de transaction) en pourcentage du volume moyen du compartiment en fonction de la classe d'actions considérée au cours de l'exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,30 % par an,	classe LC 1,38 % par an,
classe LC10 0,53 % par an,	classe LC50 0,40 % par an,
classe PFC 2,11 % par an,	classe SC 0,73 % par an,
classe WAMC 0,34 % par an.	

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 75 899,40 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice			
1. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-166 304 131,38	
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	1 742 033,93	
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-6 300 968,47	
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	32 019 659,16	
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	44 997 544,06	
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice	EUR	1 280 101 755,55	

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 493 420,40 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)			
	EUR	32 019 659,16	
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	39 332 176,85	
Opérations de change (à terme)	EUR	-7 419 887,79	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	107 370,10	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC50

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice				2024	Classe DPMC	EUR	11 059,91
2025	EUR	1 280 101 755,55			Classe LC	EUR	101,43
2024	EUR	1 373 947 618,25			Classe LC10	EUR	11 369,89
2023	EUR	1 532 070 541,33			Classe PFC	EUR	96,92
Valeur liquidative en fin d'exercice					Classe SC	EUR	11 264,71
2025	Classe DPMC	EUR	11 806,20	2023	Classe WAMC	EUR	11 475,77
	Classe LC	EUR	107,11		Classe LC50	EUR	10 137,78
	Classe LC10	EUR	12 108,93		Classe DPMC	EUR	10 198,99
	Classe PFC	EUR	101,61		Classe LC	EUR	94,55
	Classe SC	EUR	11 972,64		Classe LC10	EUR	10 509,37
	Classe WAMC	EUR	12 245,26		Classe PFC	EUR	90,95
	Classe LC50	EUR	10 810,97		Classe SC	EUR	10 433,08
					Classe WAMC	EUR	10 586,60
					Classe LC50	EUR	9 358,27

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 26,21 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 2 862 458 927,22 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Growth SAA (EUR)

(auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à long terme. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « orienté sur la croissance » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 60 % ; b) portefeuille d'actions : 40 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF). Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les

DB Growth SAA (EUR)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe SC	LU2132882965	10,0 %	38,3 %	39,6 %
Classe DPMC	LU2132882882	10,4 %	40,1 %	42,5 %
Classe LC	LU2258449417	8,9 %	34,5 %	31,7 % ¹⁾
Classe LC10	LU2132883005	10,2 %	39,1 %	41,0 %
Classe PFC	LU2258449508	8,2 %	32,2 %	21,2 % ¹⁾
Classe WAMC	LU2132883187	10,4 %	39,9 %	42,2 %

1) Classe LC lancée le 1^{er} février 2021 / classe PFC lancée le 31 mars 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés.*

En 2025, le compartiment DB Growth SAA (EUR) a réalisé une plus-value de 10,0 % par action (classe d'actions SC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Growth SAA (EUR) a principalement investi dans des actions, et dans une moindre mesure dans des obligations, y compris des obligations d'État et d'entreprises, par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de

l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux,

mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours

partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds d'actions	2 314 982 086,81	72,92
Fonds obligataires	770 171 144,13	24,26
Total des parts de fonds	3 085 153 230,94	97,18
2. Avoirs bancaires	92 858 258,93	2,93
3. Autres éléments d'actif	189 196,52	0,01
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	453 752,12	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 773 940,17	-0,12
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-311 882,14	-0,01
III. Actif du fonds	3 174 568 616,20	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							3 085 153 230,94	97,18
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - MSCI UK ESG UCITS ETF -1D- GBP - (0,300 %)	Actions	22 840 660	12 725 602	6 470 035	EUR	5,525	126 194 646,50	3,98
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,100 %)	Actions	383 602	383 602		EUR	24,3	9 321 528,60	0,29
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	10 142 698	4 886 405	829 285	EUR	24,23	245 757 572,54	7,74
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	289 334	289 334		EUR	64,82	18 754 629,88	0,59
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	9 081 109	4 407 549	111 660	EUR	64,86	589 000 729,74	18,55
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	847 694	857 760	10 066	EUR	173,655	147 206 301,57	4,64
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 7-10 UCITS ETF -1C- EUR - (0,050 %)	Actions	354 788	188 178	64 661	EUR	252,64	89 633 640,32	2,82
Xtrackers II - ESG EUR Corporate Bond Short Duration UCITS ETF -1C- GBP - (0,060 %)	Actions	4 375 141	2 837 270	51 871	GBP	41,418	207 590 808,43	6,54
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,100 %)	Actions	54 213	54 213		USD	28,49	1 313 039,09	0,04
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF -1C- USD - (0,050 %)	Actions	48 244	48 244		USD	76,16	3 123 575,52	0,10
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
BNP Paribas Easy SICAV - Euro Corp Bond SRI PAB 3 - 5 years - UCITS ETF- EUR - (0,080 %)	Actions	12 432 528	12 580 219	147 691	EUR	9,349	116 231 704,27	3,66
BNP Paribas Easy SICAV - JPM ESG EMU Government Bond IG 3-5 Y UCITS ETF EUR - (0,030 %)	Actions	12 068 743	6 781 823	3 818 150	EUR	9,804	118 321 956,37	3,73
iShares II Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR - (0,250 %)	Actions	15 592 540	8 482 167	3 696 694	EUR	5,848	91 186 733,17	2,87
iShares IV Plc - iShares MSCI EM ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,180 %)	Actions	35 748 873	20 603 732	13 050 960	EUR	6,597	235 835 315,18	7,43
iShares IV Plc - iShares MSCI EMU ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,120 %)	Actions	54 247 859	27 096 878	643 110	EUR	9,375	508 573 678,13	16,02
iShares IV Plc - iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF EUR - (0,070 %)	Actions	33 896 474	27 841 066	402 180	EUR	10,578	358 556 901,97	11,30
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF -A- EUR - (0,150 %)	Actions	10 350 484	5 134 016	547 673	EUR	21,115	218 550 469,66	6,88
Total du portefeuille-titres							3 085 153 230,94	97,18
Avoirs bancaires							92 858 258,93	2,93
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						7 933 112,71	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	180 440					206 709,90	0,01
Dollar américain	USD	1 080 357					918 436,32	0,03
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (Deutsche Bank AG)	EUR						83 800 000,00	2,64
Autres éléments d'actif							189 196,52	0,01
Frais de placement reportés*							187 691,10	0,01
Autres actifs							1 505,42	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							453 752,12	0,01
Total des éléments d'actif							3 178 654 438,51	100,13
Autres engagements							-3 773 940,17	-0,12
Engagements découlant des coûts							-3 773 940,17	-0,12
Engagements découlant d'opérations sur actions							-311 882,14	-0,01
Total des engagements							-4 085 822,31	-0,13
Actif du fonds							3 174 568 616,20	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe DPMC	EUR	14 977,75
Classe LC	EUR	131,66
Classe LC10	EUR	16 576,10
Classe PFC	EUR	121,16
Classe SC	EUR	16 389,33
Classe WAMC	EUR	16 736,51
Nombre d'actions en circulation		
Classe DPMC	Unité	1 562,050
Classe LC	Unité	18 641 051,807
Classe LC10	Unité	2 466,109
Classe PFC	Unité	370 142,000
Classe SC	Unité	34 974,583
Classe WAMC	Unité	2 265,300

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	100,000
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	118,989
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,114

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Note

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus			
1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	1 931 582,17	
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	13 708 098,90	
3. Autres revenus	EUR	44 072,33	
Total des revenus	EUR	15 683 753,40	
II. Dépenses			
1. Commission de gestion	EUR	-35 707 563,84	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-35 707 563,84	
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-24 988,79	
3. Taxe d'abonnement	EUR	-1 607 911,55	
4. Autres dépenses	EUR	-1 156 126,42	
dont :			
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-713 350,21	
Autres	EUR	-442 776,21	
Total des dépenses	EUR	-38 496 590,60	
III. Dépenses ordinaires, nettes	EUR	-22 812 837,20	
IV. Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	20 786 394,76	
Résultat des opérations de vente	EUR	20 786 394,76	
V. Résultat de l'exercice	EUR	-2 026 442,44	

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe DPMC 0,12 % par an,	classe LC 1,46 % par an,
classe LC10 0,33 % par an,	classe PFC 2,15 % par an,
classe SC 0,53 % par an,	classe WAMC 0,16 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le compartiment (sans les frais de transaction) en pourcentage du volume moyen du compartiment en fonction de la classe d'actions considérée au cours de l'exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe DPMC 0,26 % par an,	classe LC 1,59 % par an,
classe LC10 0,47 % par an,	classe PFC 2,29 % par an,
classe SC 0,67 % par an,	classe WAMC 0,30 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 12 346,15 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice			
1. Encaissement (net) ²⁾	EUR	1 431 489 493,78	
2. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-1 600 248,64	
3. Revenus ordinaires, nets	EUR	-22 812 837,20	
4. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	20 786 394,76	
5. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	235 654 734,76	
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice	EUR	3 174 568 616,20	

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 314 871,07 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)			
	EUR	20 786 394,76	
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	20 698 778,37	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	87 616,39	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe DPMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC10

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe PFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe SC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe WAMC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			2024	Classe DPMC	EUR	13 565,75	
2025		EUR	3 174 568 616,20	Classe LC	EUR	120,85	
2024		EUR	1 511 051 078,74	Classe LC10	EUR	15 044,90	
2023		EUR	523 009 973,78	Classe PFC	EUR	111,98	
Valeur liquidative en fin d'exercice				Classe SC	EUR	14 905,73	
2025	Classe DPMC	EUR	14 977,75	2023	Classe WAMC	EUR	15 164,95
	Classe LC	EUR	131,66		Classe DPMC	EUR	12 022,82
	Classe LC10	EUR	16 576,10		Classe LC	EUR	108,55
	Classe PFC	EUR	121,16		Classe LC10	EUR	13 361,83
	Classe SC	EUR	16 389,33		Classe PFC	EUR	101,17
	Classe WAMC	EUR	16 736,51		Classe SC	EUR	13 265,09
					Classe WAMC	EUR	13 445,59

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 29,62 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 5 415 575 000,00 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 4 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 20 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, le gérant de portefeuille cherchera

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	depuis le lancement ¹⁾
Classe LDB	LU2330518965	7,0 %	18,7 %	7,2 %
Classe LDB10	LU2330518882	8,1 %	22,2 %	12,0 %
Classe PFDB	LU2330518700	6,2 %	16,1 %	3,1 %
Classe SDB	LU2330519773	7,9 %	21,6 %	11,0 %
Classe WAMDB	LU2330521084	8,3 %	23,1 %	13,1 %

¹⁾ Classes LDB, LDB10, PFDB, SDB et WAMDB lancées le 19 juillet 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 20 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du fonds peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation

des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le fonds.

Au cours de l'exercice clôturé fin 2025, le compartiment a réalisé une plus-value de 7,0 % par action (classe d'actions LDB ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus a principalement investi dans des actions et dans des obligations par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rende-

ments obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	118 516 931,22	27,72
Fonds d'actions	294 615 793,05	68,95
Total des parts de fonds	413 132 724,27	96,67
2. Dérivés	1 675 224,79	0,39
3. Avoirs bancaires	12 285 911,57	2,88
4. Autres éléments d'actif	1 009 073,12	0,24
II. Engagements		
1. Autres engagements	-541 067,06	-0,13
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-198 018,26	-0,05
III. Actif du fonds	427 363 848,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							413 132 724,27	96,67
Parts de fonds du groupe								
Amundi Index Solutions - AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR EUR - (0,050 %)	Actions	784 863	796 803	762 244	EUR	91,79	72 042 574,77	16,86
Amundi Index Solutions - Amundi Prime Euro Corporates UCITS ETF DR EUR - (0,070 %)	Actions	1 945 440	1 945 440		EUR	18,789	36 551 899,44	8,55
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0,030 %)	Actions	863 279	863 279		EUR	31,26	26 986 101,54	6,32
HSBC ETFs Plc - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	634 722	91 282	25 022	EUR	19,21	12 193 009,62	2,85
Invesco Markets II Plc - Invesco Euro Government Bond 1-3 Year UCITS ETF - EUR - (0,100 %)	Actions	802 899	807 948	475 112	EUR	37,762	30 319 072,04	7,09
iShares Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,500 %)	Actions	336 647	336 647		EUR	93,32	31 415 898,04	7,35
iShares V Plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	2 673 691	2 673 691		EUR	14,948	39 966 333,07	9,35
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P 500 UCITS ETF - GBP - (0,030 %)	Actions	97 318	97 318		EUR	586,44	57 071 167,92	13,35
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P Euro Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	1 290 806	1 290 806		EUR	27,43	35 406 808,58	8,29
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P UK Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	1 936 159	1 936 159		EUR	13,9	26 912 610,10	6,30
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,340 %)	Actions	364 255	364 255		EUR	65,99	24 037 187,45	5,63
Vanguard Funds Plc - NACC2 USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF EUR - (0,230 %)	Actions	536 820	536 820		EUR	37,685	20 230 061,70	4,73
Total du portefeuille-titres							413 132 724,27	96,67
Dérivés (Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers Créances/dettes							1 675 224,79	0,39
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put Dax Index 09/2026 18 800 EUR (DB)	Unité	49	49				45 692,50	0,01
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 4 200 EUR (DB)	Unité	2 016	2 016				754 992,00	0,18
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 7 600 GBP (DB)	Unité	260	260				145 202,77	0,03
Put S & P 500 Futures 09/2026 4 600 USD (DB)	Unité	102	204	102			310 430,91	0,07
Put S & P 500 Futures 09/2026 4 700 USD (DB)	Unité	127	127				418 906,61	0,10
Avoirs bancaires							12 285 911,57	2,88
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						1 085 250,40	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	74 152					84 946,70	0,02
Yen japonais	JPY	28 074 345					152 712,33	0,04
Dollar américain	USD	397 592					338 002,14	0,08
Dépôts à terme								
Avoirs en euro - (Nordeutsche Landesbank,Girozentrale) ...	EUR						10 625 000,00	2,49
Autres éléments d'actif							1 009 073,12	0,24
Droits à dividende/à distribution							366 701,76	0,09
Frais de placement reportés*							640 511,34	0,15
Autres actifs							1 860,02	0,00
Total des éléments d'actif							428 102 933,75	100,18
Autres engagements							-541 067,06	-0,13
Engagements découlant des coûts							-541 067,06	-0,13
Engagements découlant d'opérations sur actions							-198 018,26	-0,05
Total des engagements							-739 085,32	-0,18
Actif du fonds							427 363 848,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LDB (auparavant : LBD)	EUR	88,52
Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	EUR	9.290,91
Classe PFDB (auparavant : PFBD)	EUR	84,77
Classe SDB (auparavant : SBD)	EUR	9 207,90
Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	EUR	9 393,53
Nombre d'actions en circulation		
Classe LDB (auparavant : LBD)	Unité	2 348 644,404
Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	Unité	1,155
Classe PFDB (auparavant : PFBD)	Unité	971 737,000
Classe SDB (auparavant : SBD)	Unité	14 470,285
Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	Unité	408,969

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	59,847
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	84,156
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	79,815

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 15 271 655,52 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	183,838103	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus			
1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	284 294,14	
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	20 145 070,44	
3. Autres revenus	EUR	27 835,56	
dont :			
Autres	EUR	27 835,56	
Total des revenus	EUR	20 457 200,14	
II. Dépenses			
1. Commission de gestion	EUR	-4 691 500,31	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-4 691 500,31	
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-2 640,80	
3. Taxe d'abonnement	EUR	-213 000,96	
4. Autres dépenses	EUR	-1 278 920,47	
dont :			
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-1 120 766,06	
Autres	EUR	-158 154,41	
Total des dépenses	EUR	-6 186 062,54	
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	14 271 137,60	
IV. Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	EUR	18 803 190,76	
Résultat des opérations de vente	EUR	18 803 190,76	
V. Résultat de l'exercice	EUR	33 074 328,36	

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe LDB (auparavant : LBD) 1,48 % par an,
classe LDB10 (auparavant : LBD10) 0,49 % par an,
classe PFDB (auparavant : PFBD) 2,22 % par an,
classe SDB (auparavant : SBD) 0,69 % par an,
classe WAMDB (auparavant : WAMBD) 0,28 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe LDB (auparavant : LBD) 1,69 % par an,
classe LDB10 (auparavant : LBD10) 0,69 % par an,
classe PFDB (auparavant : PFBD) 2,43 % par an,
classe SDB (auparavant : SBD) 0,89 % par an,
classe WAMDB (auparavant : WAMBD) 0,48 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 25 119,90 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice			
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-17 582 216,59	
2. Encaissement (net) ²⁾	EUR	47 012 871,94	
3. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	-1 807 364,12	
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	14 271 137,60	
5. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	18 803 190,76	
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	-3 991 319,07	
II. Valeur de l'actif du fonds à la fin de l'exercice	EUR	427 363 848,43	

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 320 296,39 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)			
	EUR	18 803 190,76	
sur :			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	20 530 083,51	
Opérations de change (à terme)	EUR	-1 820 985,10	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	94 092,35	

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe LDB (auparavant : LBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	1,99
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	1,99

Classe LDB10 (auparavant : LBD10)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	199,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	199,00

Classe PFDB (auparavant : PFBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	1,99
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	1,99

Classe SDB (auparavant : SBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	199,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	199,00

Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	199,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	199,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			2024	Classe LBD	EUR	86,55
2025	EUR	427 363 848,43		Classe LBD10	EUR	8 977,60
2024	EUR	370 657 547,91		Classe PFBD	EUR	83,64
2023	EUR	363 709 717,06		Classe SBD	EUR	8 918,17
				Classe WAMBD	EUR	9 054,28
Valeur liquidative en fin d'exercice			2023	Classe LBD	EUR	84,48
2025	Classe LDB (auparavant : LBD)	EUR	88,52	Classe LBD10	EUR	8 664,00
	Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	EUR	9 290,91	Classe PFBD	EUR	82,35
	Classe PFDB (auparavant : PFBD)	EUR	84,77	Classe SBD	EUR	8 625,58
	Classe SDB (auparavant : SBD)	EUR	9 207,90	Classe WAMBD	EUR	8 716,39
	Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	EUR	9 393,53			

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 2,62 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 113 302 661,39 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 10 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres.

Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en euros. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. En outre, le compartiment vise à surpondérer les actifs de la zone euro dans chacun des portefeuilles afin d'avoir une orientation européenne. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, le gérant de por-

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	depuis le lancement ¹⁾
Classe LDB	LU2330520359	4,6 %	11,2 %	-4,1 %
Classe LDB10	LU2330520276	5,5 %	14,1 %	-0,4 %
Classe PFDB	LU2330520193	3,8 %	8,7 %	-7,8 %
Classe SDB	LU2330519930	5,3 %	13,4 %	-1,3 %
Classe WAMDB	LU2330520946	5,7 %	14,7 %	0,5 %

¹⁾ Classes LBD, LBD10, PFBD, SBD et WAMBD lancées le 19 juillet 2021

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

tefeuille cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du fonds peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers

dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le fonds.

Au cours de l'exercice clos fin 2025, le compartiment a réalisé une plus-value de 4,6 % par action (classe d'actions LDB ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus a principalement investi dans des obligations et dans des actions par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. Sur le plan régional, les investissements se sont concentrés sur l'Europe. D'une manière

générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison

de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA)

Conservative Plus

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	67 039 906,28	50,40
Fonds d'actions	61 121 466,25	45,96
Total des parts de fonds	128 161 372,53	96,36
2. Dérivés	1 221 182,90	0,92
3. Avoirs bancaires	3 399 779,72	2,55
4. Autres éléments d'actif	540 218,51	0,40
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	8 979,61	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-138 886,28	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-188 926,56	-0,14
III. Actif du fonds	133 003 720,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							128 161 372,53	96,36
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers II - Eurozone Government Bond 1-3 UCITS ETF -1D- EUR - (0,050 %)	Actions	39 438	97 294	166 825	EUR	159,65	6 296 276,70	4,73
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Amundi Index Solutions - AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR EUR - (0,050 %)	Actions	151 226	185 811	272 374	EUR	91,79	13 881 034,54	10,44
Amundi Index Solutions - Amundi Prime Euro Corporates UCITS ETF DR EUR - (0,070 %)	Actions	1 312 625	1 580 394	267 769	EUR	18,789	24 662 254,81	18,54
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0,030 %)	Actions	182 238	219 447	37 209	EUR	31,26	5 696 759,88	4,28
HSBC ETFs Plc - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	136 735	13 516	42 219	EUR	19,21	2 626 679,35	1,98
Invesco Markets II Plc - Invesco Euro Government Bond 1-3 Year UCITS ETF - EUR - (0,100 %)	Actions	615 310	567 640	648 194	EUR	37,762	23 235 336,22	17,47
iShares Plc - iShares Euro High Yield Corp Bond UCITS ETF EUR - (0,500 %)	Actions	81 583	100 159	18 576	EUR	93,32	7 613 325,56	5,72
iShares V Plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	580 999	753 275	903 136	EUR	14,948	8 684 773,05	6,53
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P Euro Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	260 044	319 992	59 948	EUR	27,43	7 133 006,92	5,36
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P UK Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	416 400	513 264	96 864	EUR	13,9	5 787 960,00	4,35
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,340 %)	Actions	78 592	114 913	118 838	EUR	65,99	5 186 286,08	3,90
Vanguard Funds Plc - NACC2 USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF - EUR - (0,230 %)	Actions	138 854	169 599	30 745	EUR	37,685	5 232 712,99	3,94
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P 500 UCITS ETF - GBP - (0,030 %)	Actions	20 666	10 180	10 311	GBP	512,15	12 124 966,43	9,12
Total du portefeuille-titres							128 161 372,53	96,36
Dérivés (Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							1 221 182,90	0,92
Créances/dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put Dax Index 09/2026 20 400 EUR (DB)	Unité	17	17				24 905,00	0,02
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 5 100 EUR (DB)	Unité	449	449				509 839,50	0,38
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 8 800 GBP (DB)	Unité	68	68				97 179,89	0,07
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 350 USD (DB)	Unité	20	65	45			117 146,95	0,09
Put S & P 500 Futures 09/2026 6 000 USD (DB)	Unité	43	43				472 111,56	0,36
Avoirs bancaires							3 399 779,72	2,55
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						334 830,55	0,25
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	22 056					25 266,71	0,02
Yen japonais	JPY	7 484 230					40 710,98	0,03
Dollar américain	USD	234 050					198 971,48	0,15
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (Norddeutsche Landesbank,Girozentrale) ...	EUR						2 800 000,00	2,10
Autres éléments d'actif							540 218,51	0,40
Droits à dividende/à distribution							82 773,65	0,06
Frais de placement reportés*							82 550,53	0,06
Autres actifs							374 894,33	0,28
À recevoir au titre d'opérations sur actions							8 979,61	0,01
Total des éléments d'actif							133 331 533,27	100,24

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres engagements							-138 886,28	-0,10
Engagements découlant des coûts							-138 886,28	-0,10
Engagements découlant d'opérations sur actions							-188 926,56	-0,14
Total des engagements							-327 812,84	-0,24
Actif du fonds							133 003 720,43	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LDB (auparavant : LBD)	EUR	85,58
Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	EUR	8 909,27
Classe PFDB (auparavant : PFBD)	EUR	82,01
Classe SDB (auparavant : SBD)	EUR	8.824,15
Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	EUR	8.993,63
Nombre d'actions en circulation		
Classe LDB (auparavant : LBD)	Unité	628 477,000
Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	Unité	2 005,000
Classe PFDB (auparavant : PFBD)	Unité	244 626,000
Classe SDB (auparavant : SBD)	Unité	4 142,715
Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	Unité	527,000

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	47,691
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	77,951
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	67,385

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 12 129 071,13 euros.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)
DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling	GBP	0,872917	=	EUR	1
Yen japonais	JPY	183,838103	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176300	=	EUR	1

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

* Les frais de placement reportés sont amortis sur une période de trois ans (conformément à l'article 13 f) du Règlement de gestion – Partie générale du fonds).

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	96 752,13
2. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	6 004 159,71
3. Autres revenus	EUR	9 417,18
dont :		
Autres	EUR	9 417,18

Total des revenus **EUR 6 110 329,02**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	EUR	-1 198 609,29
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-1 198 609,29
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-216,77
3. Taxe d'abonnement	EUR	-62 828,19
4. Autres dépenses	EUR	-284 953,01
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	EUR	-274 644,94
Autres	EUR	-10 308,07

Total des dépenses **EUR -1 546 607,26**

III. Revenus ordinaires, nets **EUR 4 563 721,76**

IV. Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées EUR 3 055 956,06

Résultat des opérations de vente **EUR 3 055 956,06**

V. Résultat de l'exercice **EUR 7 619 677,82**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe LDB (auparavant : LBD) 1,33 % par an,
classe LDB10 (auparavant : LBD10) 0,48 % par an,
classe PFDB (auparavant : PFBD) 2,07 % par an,
classe SDB (auparavant : SBD) 0,68 % par an,
classe WAMDB (auparavant : WAMBD) 0,28 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les comparatifs publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe LDB (auparavant : LBD) 1,50 % par an,
classe LDB10 (auparavant : LBD10) 0,65 % par an,
classe PFDB (auparavant : PFBD) 2,24 % par an,
classe SDB (auparavant : SBD) 0,86 % par an,
classe WAMDB (auparavant : WAMBD) 0,45 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 11 770,45 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	EUR	160 661 671,64
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-4 909 788,19
2. Décaissement (net) ²⁾	EUR	-30 288 047,67
3. Régularisation des revenus/dépenses	EUR	1 354 705,36
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	4 563 721,76
5. Plus-values/moins-values réalisées	EUR	3 055 956,06
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	EUR	-1 434 498,53

II. Valeur de l'actif du fonds

à la fin de l'exercice **EUR 133 003 720,43**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 76 671,58 euros au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) **EUR 3 055 956,06**

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	EUR	4 360 247,01
Opérations de change (à terme)	EUR	-1 312 211,06
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	EUR	7 920,11

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe LDB (auparavant : LBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	1,33
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	1,33

Classe LDB10 (auparavant : LBD10)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	133,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	133,00

Classe PFDB (auparavant : PFBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	1,33
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	1,33

Classe SDB (auparavant : SBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	133,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	133,00

Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	EUR	133,00
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	133,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			2024	Classe LBD	EUR	84,39
2025	EUR	133 003 720,43		Classe LBD10	EUR	8 700,97
2024	EUR	160 661 671,64		Classe PFBD	EUR	81,57
2023	EUR	177 739 831,41		Classe SBD	EUR	8 638,43
				Classe WAMBD	EUR	8 764,51
Valeur liquidative en fin d'exercice			2023	Classe LBD	EUR	82,92
2025	Classe LDB (auparavant : LBD)	EUR 85,58		Classe LBD10	EUR	8 471,01
	Classe LDB10 (auparavant : LBD10)	EUR 8 909,27		Classe PFBD	EUR	80,81
	Classe PFDB (auparavant : PFBD)	EUR 82,01		Classe SBD	EUR	8 428,37
	Classe SDB (auparavant : SBD)	EUR 8 824,15		Classe WAMBD	EUR	8 513,86
	Classe WAMDB (auparavant : WAMBD)	EUR 8 993,63				

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 3,99 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 73 537 936,67 euros.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifique (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser une plus-value à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 20 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de plus-value à moyen et long terme. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « équilibré » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 % ; b) portefeuille d'actions : 30 à 80 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. De plus, le compartiment vise à surpondérer les actifs libellés en dollar américain dans chacun des portefeuilles, de manière à ce que le compartiment soit axé sur les États-Unis. Outre la répartition

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Performance des classes d'actions (en dollar américain)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	depuis le lancement ¹⁾
Classe USD LDB	LU2330520862	15,6 %	25,8 %	7,6 %
Classe USD DPMDB	LU2330518619	17,1 %	30,5 %	13,8 %
Classe USD LDB10	LU2330520789	16,8 %	29,6 %	12,5 %
Classe USD PFDB	LU2385215723	15,0 %	23,1 %	4,3 %
Classe USD SDB	LU2330520607	16,5 %	28,8 %	11,5 %
Classe USD WAMDB	LU2330520516	17,0 %	30,3 %	13,5 %
Classe SGD SDBH ²⁾	LU2349911755	13,7 %	21,4 %	4,0 %

¹⁾ Classes USD LBD, USD LBD10, USD SBD et USD WAMBD lancées le 28 juin 2021 / classe USD DPMDB lancée le 8 octobre 2021 / classe USD PFDB lancée le 17 janvier 2022 / classe SGD SDBH lancée le 20 août 2021

²⁾ en SGD

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

des actifs entre les portefeuilles, le gérant de portefeuille cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 20 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement

dans un ETF, l'équipe de gestion du fonds peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le fonds.

Au cours de l'exercice clôturé fin 2025, le compartiment a réalisé une plus-value de 15,6 % par action (classe d'actions LDB USD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en dollar américain).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

a principalement investi dans des actions et dans des obligations par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des

pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en USD	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	39 641 611,79	27,30
Fonds d'actions	100 320 765,28	69,07
Total des parts de fonds	139 962 377,07	96,37
2. Dérivés	1 007 868,11	0,69
3. Avoirs bancaires	3 900 005,15	2,69
4. Autres éléments d'actif	576 860,04	0,39
II. Engagements		
1. Autres engagements	-103 598,46	-0,06
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-109 536,90	-0,08
III. Actif du fonds	145 233 975,01	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							139 962 377,07	96,37
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers USD High Yield Corporate Bond UCITS ETF -1D- USD - (0,100 %)	Actions	612 806	688 083	75 277	USD	13,066	8 006 923,20	5,52
Xtrackers II - US Treasuries 1-3 UCITS ETF -1D- USD - (0,010 %)	Actions	52 382	54 542	2 160	USD	169,18	8 861 986,76	6,10
Xtrackers II - USD Emerging Markets Bond UCITS ETF -2D- USD - (0,100 %)	Actions	693 098	309 252	141 394	USD	12,07	8 365 692,86	5,76
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Vanguard Funds Plc - Vanguard USD Corporate 1-3 Year Bond UCITS ETF CHF - (0,090 %)	Actions	52 560	60 036	214 820	CHF	39,18	2 605 225,88	1,79
Amundi Index Solutions - AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR EUR - (0,050 %)	Actions	128 149	130 132	138 325	EUR	91,79	13 836 582,13	9,53
Amundi Index Solutions - Prime Japan UCITS ETF DR EUR - (0,030 %)	Actions	249 017	251 456	2 439	EUR	31,26	9 156 641,36	6,30
HSBC ETFs Plc - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	184 095	11 814	44 055	EUR	19,21	4 159 945,03	2,86
iShares IV Plc - iShares \$ Ultrashort Bond UCITS ETF - EUR - (0,090 %)	Actions	118 238	258 945	140 707	EUR	84,854	11 801 783,09	8,13
iShares V Plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	781 157	813 160	32 003	EUR	14,948	13 735 347,52	9,46
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P Euro Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	187 883	196 466	8 583	EUR	27,43	6 062 217,69	4,17
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P UK Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	562 478	587 970	25 492	EUR	13,9	9 196 838,81	6,33
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,340 %)	Actions	200 555	221 510	20 955	EUR	65,99	15 567 893,65	10,72
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P 500 UCITS ETF - GBP - (0,030 %)	Actions	41 448	5 437	13 942	GBP	512,15	28 605 299,09	19,70
Total du portefeuille-titres							139 962 377,07	96,37
Dérivés (Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers Créances/dettes							945 025,85	0,65
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 4 500 EUR (DB)	Unité	292	292				182 215,99	0,13
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 7 400 GBP (DB)	Unité	83	83				47 534,86	0,03
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 400 USD (DB)	Unité	99	99				715 275,00	0,49
Dérivés sur devises Créances/dettes							62 842,26	0,04
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (achat)								
Positions ouvertes SGD/USD 6,2 millions							61 124,58	0,04
Positions clôturées SGD/USD 0,2 million							1 717,68	0,00
Avoirs bancaires							3 900 005,15	2,69
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	98 072					115 362,55	0,08
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	21 438					28 888,47	0,02
Yen japonais	JPY	8 199 257					52 463,49	0,04
Dollar de Singapour	SGD	37 177					28 943,04	0,02
Dollar américain	USD						374 347,60	0,26
Dépôts à terme								
Avoirs en dollar américain - (Deutsche Bank AG)	USD						3 300 000,00	2,27
Autres éléments d'actif							576 860,04	0,39
Droits à dividende/à distribution							164 880,22	0,11

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Autres actifs							411 979,82	0,28
Total des éléments d'actif							145 447 110,37	100,14
Autres engagements							-103 598,46	-0,06
Engagements découlant des coûts							-103 598,46	-0,06
Engagements découlant d'opérations sur actions							-109 536,90	-0,08
Total des engagements							-213 135,36	-0,14
Actif du fonds							145 233 975,01	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH)	SGD	8 563,83
Classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMBD)	USD	9 392,10
Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	USD	88,25
Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)	USD	9 276,80
Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)	USD	87,47
Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	USD	9 181,94
Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	USD	9 368,72
Nombre d'actions en circulation		
Classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH)	Unité	722,012
Classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMBD)	Unité	49,654
Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	Unité	70 311,000
Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)	Unité	19,913
Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)	Unité	406 671,000
Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	Unité	5 609,761
Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	Unité	4 961,490

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	48,086
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	87,199
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	76,407

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 8 684 316,17 dollar américain.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Parties contractantes des opérations de change à terme

Nomura Financial Products Europe GmbH et HSBC Continental Europe.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Franc suisse	CHF	0,790450	=	USD	1
Euro	EUR	0,850123	=	USD	1
Livre sterling	GBP	0,742087	=	USD	1
Yen japonais	JPY	156,285000	=	USD	1
Dollar de Singapour	SGD	1,284500	=	USD	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	USD	158 478,59
2. Revenus des parts de fonds de placement	USD	5 785 941,99
3. Autres revenus	USD	12 738,03
dont :		
Autres	USD	12 738,03

Total des revenus USD **5 957 158,61**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	USD	-931 532,59
dont :		
Commission de gestion de base	USD	-931 532,59
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	USD	-167,82
3. Taxe d'abonnement	USD	-68 750,39
4. Autres dépenses	USD	-359 341,53
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	USD	-353 620,37
Autres	USD	-5 721,16

Total des dépenses USD **-1 359 792,33**

III. Revenus ordinaires, nets USD **4 597 366,28**

IV. Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées USD 6 170 257,40

Résultat des opérations de vente USD **6 170 257,40**

V. Résultat de l'exercice USD **10 767 623,68**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH) 0,72 % par an,
classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMDB) 0,24 % par an,
classe USD LDB (auparavant : USD LBD) 1,48 % par an,
classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10) 0,49 % par an,
classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD) 2,03 % par an,
classe USD SDB (auparavant : USD SBD) 0,69 % par an,
classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD) 0,28 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH) 0,90 % par an,
classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMDB) 0,43 % par an,
classe USD LDB (auparavant : USD LBD) 1,67 % par an,
classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10) 0,67 % par an,
classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD) 2,22 % par an,
classe USD SDB (auparavant : USD SBD) 0,87 % par an,
classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD) 0,47 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés pendant la période sous revue s'élevaient à 14 243,98 dollars américains.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	USD	150 596 642,61
1. Distribution pour l'exercice précédent	USD	-7 469 862,69
2. Décaissement (net) ²⁾	USD	-19 879 981,70
3. Régularisation des revenus/dépenses	USD	368 828,09
4. Revenus ordinaires, nets	USD	4 597 366,28
5. Plus-values/moins-values réalisées	USD	6 170 257,40
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	USD	10 850 725,02

II. Valeur de l'actif du fonds

à la fin de l'exercice USD **145 233 975,01**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 85 411,70 dollars américains au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) USD 6 170 257,40

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	USD	6 750 472,98
Opérations de change (à terme)	USD	-680 453,09
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	USD	100 237,51

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	SGD	221,00
Distribution finale	6 mars 2026	SGD	232,00

Classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMDB)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	221,00
Distribution finale	6 mars 2026	USD	232,00

Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	2,21
Distribution finale	6 mars 2026	USD	2,32

Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	221,00
Distribution finale	6 mars 2026	USD	232,00

Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	2,21
Distribution finale	6 mars 2026	USD	2,32

Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	221,00
Distribution finale	6 mars 2026	USD	232,00

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	221,00
Distribution finale	6 mars 2026	USD	232,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025		USD	145 233 975,01
2024		USD	150 596 642,61
2023		USD	200 947 210,43

Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe SGD SDBH (auparavant : SGD SBDH)	SGD	8 563,83
	Classe USD DPMDB (auparavant : USD DPMDB)	USD	9 392,10
	Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	USD	88,25
	Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)	USD	9 276,80
	Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)	USD	87,47
	Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	USD	9 181,94
2024	Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	USD	9 368,72
	Classe SGD SBDH	SGD	7 945,49
	Classe USD DPMDB	USD	8 431,62
	Classe USD LBD	USD	80,43
	Classe USD LBD10	USD	8 353,04
	Classe USD PFBD	USD	80,19
2023	Classe USD SBD	USD	8 287,67
	Classe USD WAMBD	USD	8 415,00
	Classe SGD SBDH	SGD	8 094,04
	Classe USD DPMDB	USD	8 371,56
	Classe USD LBD	USD	81,01
	Classe USD LBD10	USD	8 317,04
	Classe USD PFBD	USD	81,36
	Classe USD SBD	USD	8 270,82
	Classe USD WAMBD	USD	8 359,01

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 51,42 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 707 218 011,10 dollars américains.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Rapport annuel

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du compartiment est de réaliser un rendement à moyen et long terme. Il vise à limiter les pertes en capital à maximum 10 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des portefeuilles composés de trois principales classes d'actifs diversifiées entre elles et les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'un portefeuille d'obligations, d'un portefeuille d'actions et d'un portefeuille alternatif. Les placements du compartiment sont alloués aux portefeuilles à la discrétion du gérant du fonds, DWS Investment GmbH, sur la base des recommandations formulées par le conseiller en investissement, la branche Wealth Management de Deutsche Bank AG. En conseillant le gérant du fonds, le conseiller en investissement utilise une approche d'allocation stratégique d'actifs qui prend en compte le rendement attendu, la volatilité et la corrélation de chaque portefeuille. Le conseiller en investissement s'efforcera de proposer une allocation qui offre une chance de rendement à moyen et long terme en dollar américain. La fourchette d'allocation attendue pour un portefeuille « conservateur » est la suivante : a) portefeuille d'obligations : jusqu'à 100 % ; b) portefeuille d'actions : 0 à 60 % et c) portefeuille alternatif : 0 à 15 %. De plus, le compartiment vise à surpondérer les actifs libellés en dollar américain dans chacun des portefeuilles, de manière à ce que le compartiment soit axé sur les États-Unis. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles,

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Performance des classes d'actions (en dollar américain)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	depuis le lancement ¹⁾
Classe USD LDB	LU2330519427	11,3 %	18,2 %	2,7 %
Classe USD LDB10	LU2330519344	12,2 %	21,2 %	6,8 %
Classe USD PFDB	LU2385215640	10,8 %	15,9 %	1,0 %
Classe USD SDB	LU2330519260	12,0 %	20,5 %	5,8 %
Classe USD WAMDB	LU2330519187	12,5 %	22,0 %	7,8 %

¹⁾ Classes USD LBD, USD LBD10, USD SBD et USD WAMBD lancées le 28 juin 2021 / classe USD PFBD lancée le 17 janvier 2022

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

le gérant de portefeuille cherchera à mettre en œuvre une stratégie de préservation du capital, sur la base des recommandations du conseiller en investissement, qui vise à limiter toute perte de valeur des actifs du compartiment à un maximum de 10 % sur une base annuelle (stratégie d'atténuation des risques). La stratégie de limitation des risques vise à limiter la perte potentielle du compartiment sur une période de douze mois glissants. La stratégie d'atténuation des risques comprend des placements dans des instruments financiers dérivés. L'exposition aux compartiments se fera principalement par le biais d'investissements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse (chacun étant un ETF) ou d'autres organismes de placement collectif ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que des notes ou des certificats négociés en bourse. Comme alternative au placement dans un ETF, l'équipe de gestion du fonds peut prendre des engagements dans un indice financier en utilisant des instruments financiers dérivés. En plus de la limitation des risques, la vente de différents

instruments financiers dérivés (options d'achat) permet d'obtenir des primes d'options. Dans ce contexte, l'exposition aux produits dérivés est toujours compensée par des positions ETF en actions d'un montant équivalent. Les primes perçues servent à générer des plus-values supplémentaires dans le fonds.

Au cours de l'exercice clôturé fin 2025, le compartiment a réalisé une plus-value de 11,3 % par action (classe d'actions LDB USD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en dollar américain).

Politique de placement pendant la période sous revue

L'équipe de gestion du compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation) a principalement investi dans des obligations et dans des actions par le biais d'investissements dans des fonds cibles au niveau mondial. D'une manière générale, le portefeuille d'actions était largement diversifié du point de vue sectoriel.

Le climat sur les marchés a constitué un défi au cours de

l'année 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs

coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entretemps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Événements significatifs postérieurs à la date de clôture

Sur décision du conseil d'administration de la SICAV et avec l'autorisation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la CSSF, le compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation) de DWS

Strategic SICAV a été incorporé avec effet au 27 janvier 2026 dans le compartiment DB Conservative SAA (USD) de DWS Strategic SICAV.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DB Strategic Income Allocation USD (SIA)

Conservative Plus (en liquidation)

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en USD	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Parts de fonds		
Fonds obligataires	13 594 935,88	49,77
Fonds d'actions	12 754 278,89	46,70
Total des parts de fonds	26 349 214,77	96,47
2. Dérivés	200 673,59	0,73
3. Avoirs bancaires	758 696,75	2,78
4. Autres éléments d'actif	30 690,39	0,11
II. Engagements		
1. Autres engagements	-24 454,26	-0,09
III. Actif du fonds	27 314 821,24	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité/ actions/ devise	Montant nominal ou quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en USD	Part en % de l'actif du fonds
Parts de fonds							26 349 214,77	96,47
Parts de fonds du groupe								
Xtrackers - Euro Stoxx 50 UCITS ETF -1D- EUR - (0,010 %)	Actions	21 364	26 230	4 866	EUR	60,17	1 512 101,05	5,54
Xtrackers (IE) Plc - Xtrackers USD High Yield Corporate Bond UCITS ETF -1D- USD - (0,100 %)	Actions	99 975	115 208	15 233	USD	13,066	1 306 273,35	4,78
Xtrackers II - US Treasuries 1-3 UCITS ETF -1D- USD - (0,010 %)	Actions	13 559	1 222	1 222	USD	169,395	2 296 826,81	8,41
Xtrackers II - US Treasuries 1-3 UCITS ETF -1D- USD - (0,010 %)	Actions	14 560	17 784	3 224	USD	169,18	2 463 260,80	9,02
Xtrackers II - USD Emerging Markets Bond UCITS ETF -2D- USD - (0,100 %)	Actions	113 703	29 549	26 360	USD	12,07	1 372 395,21	5,02
Parts de fonds investies en dehors du groupe								
Vanguard Funds Plc - Vanguard USD Corporate 1-3 Year Bond UCITS ETF CHF - (0,090 %)	Actions	10 219	13 631	76 796	CHF	39,18	506 522,13	1,86
HSBC ETFs Plc - HSBC FTSE EPRA Nareit Developed UCITS ETF EUR - (0,240 %)	Actions	24 160	389	6 661	EUR	19,21	545 937,00	2,00
iShares IV Plc - iShares \$ Ultrashort Bond UCITS ETF - EUR - (0,090 %)	Actions	36 840	84 203	47 363	EUR	84,854	3 677 140,08	13,46
iShares V Plc - iShares EM Dividend UCITS ETF -Dist- USD - (0,650 %)	Actions	102 386	114 186	143 842	EUR	14,948	1 800 287,64	6,59
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P Euro Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	27 689	28 681	992	EUR	27,43	893 411,04	3,27
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P UK Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,300 %)	Actions	73 861	78 444	4 583	EUR	13,9	1 207 669,83	4,42
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P US Dividend Aristocrats UCITS ETF EUR - (0,340 %)	Actions	19 633	20 912	1 279	EUR	65,99	1 523 993,20	5,58
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - MSCI Japan UCITS ETF -A- EUR - (0,190 %)	Actions	17 413	27 096	9 683	EUR	57,526	1 178 300,36	4,32
SSgA SPDR ETFs Europe I Plc - SPDR S&P 500 UCITS ETF - GBP - (0,030 %)	Actions	5 930	466	2 649	GBP	512,15	4 092 578,77	14,98
Invesco Markets II Plc - Invesco US Treasury Bond 1-3 Year UCITS ETF USD - (0,060 %)	Actions	50 740	8 687	106 631	USD	38,875	1 972 517,50	7,22
Total du portefeuille-titres							26 349 214,77	96,47
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							200 673,59	0,73
Créances/dettes								
Droits d'option								
Droits d'option sur indices boursiers								
Put DJ Euro Stoxx 50 09/2026 4 900 EUR (DB)	Unité	38	38				38 977,89	0,14
Put FTSE MIB Index Futures 09/2026 8 800 GBP (DB)	Unité	10	10				16 810,70	0,06
Put S & P 500 Futures 09/2026 5 850 USD (DB)	Unité	13	13				144 885,00	0,53
Avoirs bancaires							758 696,75	2,78
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	18 456					21 710,33	0,08
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Livre sterling	GBP	4 024					5 422,48	0,02
Yen japonais	JPY	840 537					5 378,23	0,02
Dollar américain	USD						76 185,71	0,28
Dépôts à terme								
Avoirs en dollar américain - (Deutsche Bank AG)	USD						650 000,00	2,38
Autres éléments d'actif							30 690,39	0,11
Droits à dividende/à distribution							20 116,26	0,07
Autres actifs							10 574,13	0,04
Total des éléments d'actif							27 339 275,50	100,09
Autres engagements							-24 454,26	-0,09
Engagements découlant des coûts							-24 454,26	-0,09
Total des engagements							-24 454,26	-0,09
Actif du fonds							27 314 821,24	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	USD	90,84
Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)	USD	9 467,61
Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)	USD	90,25
Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	USD	9 376,39
Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	USD	9 562,34
Nombre d'actions en circulation		
Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	Unité	8 275,000
Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)	Unité	1,000
Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)	Unité	189 807,000
Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	Unité	937,166
Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	Unité	66,470

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Indice de référence hors produit dérivé pour le portefeuille DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	44,692
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	82,427
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	71,328

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,1, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 1 918 541,16 dollar américain.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des produits dérivés (à l'exception des contrats de change à terme)

DB = Deutsche Bank AG Frankfurt

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Franç suisse	CHF	0,790450	= USD	1
Euro	EUR	0,850123	= USD	1
Livre sterling	GBP	0,742087	= USD	1
Yen japonais	JPY	156,285000	= USD	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	USD	31 200,89
2. Revenus des parts de fonds de placement	USD	1 068 570,49
3. Autres revenus	USD	1 639,64
dont :		
Autres	USD	1 639,64

Total des revenus USD **1 101 411,02**

II. Dépenses

1. Commission de gestion	USD	-235 888,93
dont :		
Commission de gestion de base	USD	-235 888,93
2. Frais d'audit, juridiques et de publication	USD	-41,69
3. Taxe d'abonnement	USD	-13 055,99
4. Autres dépenses	USD	-156 769,77
dont :		
Dépenses liées aux frais de placement reportés ¹⁾	USD	-156 250,97
Autres	USD	-518,80

Total des dépenses USD **-405 756,38**

III. Revenus ordinaires, nets USD **695 654,64**

IV. Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées USD 552 849,38

Résultat des opérations de vente USD **552 849,38**

V. Résultat de l'exercice USD **1 248 504,02**

¹⁾ Vous trouverez à cet égard de plus amples informations en consultant les remarques en annexe.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe USD LDB (auparavant : USD LBD) 1,34 % par an,
classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10) 0,49 % par an,
classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD) 1,80 % par an,
classe USD SDB (auparavant : USD SBD) 0,69 % par an,
classe SD WAMDB (auparavant : USD WAMBD) 0,28 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion/les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe USD LDB (auparavant : USD LBD) 1,49 % par an,
classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10) 0,65 % par an,
classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD) 1,96 % par an,
classe USD SDB (auparavant : USD SBD) 0,84 % par an,
classe SD WAMDB (auparavant : USD WAMBD) 0,44 % par an.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés pendant la période sous revue s'élevaient à 6 925,61 dollars américains.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2025

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	USD	31 154 090,99
1. Distribution pour l'exercice précédent	USD	-1 190 420,10
2. Décaissement (net) ²⁾	USD	-5 702 251,64
3. Régularisation des revenus/dépenses	USD	127 017,24
4. Revenus ordinaires, nets	USD	695 654,64
5. Plus-values/moins-values réalisées	USD	552 849,38
6. Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	USD	1 677 880,73

II. Valeur de l'actif du fonds

à la fin de l'exercice USD **27 314 821,24**

²⁾ Après déduction d'une commission de dilution d'un montant de 40 210,35 dollars américains au profit de l'actif du fonds.

Composition des plus-values/moins-values

2025

Plus-values/moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus) USD 552 849,38

sur :

Opérations sur valeurs mobilières	USD	792 220,91
Opérations de change (à terme)	USD	-242 855,16
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ³⁾	USD	3 483,63

³⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et/ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	1,77

Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	177,00

Classe USD PFDB (auparavant : USD PFBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	1,77

Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	177,00

Classe SD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)

Type	au	Devise	Par action
Distribution intermédiaire	18 août 2025	USD	177,00

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025		USD	27 314 821,24
2024		USD	31 154 090,99
2023		USD	40 725 810,68
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe USD LDB (auparavant : USD LBD)	USD	90,84
	Classe USD LDB10 (auparavant : USD LBD10) ...	USD	9 467,61
	Classe USD PFDB (auparavant : USD PFB)	USD	90,25
	Classe USD SDB (auparavant : USD SBD)	USD	9 376,39
	Classe USD WAMDB (auparavant : USD WAMBD)	USD	9 562,34
2024	Classe USD LDB	USD	84,98
	Classe USD LDB10	USD	8 770,29
	Classe USD PFDB	USD	84,83
	Classe USD SDB	USD	8 705,81
	Classe USD WAMBD	USD	8 836,87
2023	Classe USD LDB	USD	84,68
	Classe USD LDB10	USD	8 659,19
	Classe USD PFDB	USD	85,16
	Classe USD SDB	USD	8 613,71
	Classe USD WAMBD	USD	8 704,49

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 54,25 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 142 693 312,11 dollars américains.

Frais de placement/indemnité de dilution

Au cours de la période sous revue, le fonds a versé des frais de placement s'élevant à 2,9 % de l'actif net du fonds au profit du distributeur. Ceux-ci ont été calculés au jour de la souscription. Les frais de placement indiqués servent notamment d'indemnités de distribution. Le montant brut des frais de placement a été versé au jour de la souscription et simultanément comptabilisé à l'actif net du fonds en tant que charges payées d'avance. Celles-ci sont amorties sur une base quotidienne sur une période de 3 ans à compter du jour de la souscription. La position restante des charges payées d'avance par action pour chaque jour d'évaluation est calculée sur une base quotidienne par la multiplication à l'aide d'un facteur de l'actif net du fonds. Le facteur correspondant est déterminé sur une base quotidienne par le biais d'une réduction linéaire des frais de placement en appliquant un pourcentage défini sur 3 ans à partir du jour de la souscription. Pendant les 3 années à partir du jour de la souscription, la position des charges payées d'avance varie puisqu'elle dépend à la fois de l'actif net du fonds et du facteur défini au préalable.

En outre, une indemnité de dilution allant jusqu'à 3 % (supportée par l'actionnaire) a été prélevée au cours de la période sous revue, sur la base du cours de rachat brut au profit de l'actif du fonds.

Vous trouverez de plus amples détails concernant les frais de placement et l'indemnité de dilution dans les sections correspondantes du prospectus du fonds.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds/compartiment peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds/compartiment, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds/compartiment. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds/compartiment est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel ») ; ce mécanisme peut être appliqué à tous les fonds/compartiments. La mise en place d'un mécanisme de Swing Pricing pour un fonds/compartiment spécifique fait l'objet d'une publication dans le prospectus de vente – Partie Spécifique.

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds/compartiment, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds/compartiment individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement), le niveau d'ajustement et les fonds/compartiments concernés sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut varier d'un fonds/compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds/compartiment peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2025

Annexe : frais de placement

	DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))	DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)	DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))
	EUR	EUR	EUR
Dépenses liées aux frais de placement délimités	-529 979,63	-2 537 153,28	-349 011,98
dont :			
Ajustements liés à la dilution en raison des transactions sur certi- cats d'actions	-158 698,88	-750 848,27	-118 880,45
Amortissement des frais de placement	-801 652,95	-3 745 812,87	-837 215,85
Ajustements liés à des variations de l'actif net du fonds	237 202,61	811 611,78	462 441,91
Régularisation des revenus	193 169,59	1 147 896,08	144 642,41

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus

	USD
Dépenses liées aux frais de placement délimités	-156 250,97
dont :	
Ajustements liés à la dilution en raison des transactions sur certi- cats d'actions	-40 210,35
Amortissement des frais de placement	104 192,10
Ajustements liés à des variations de l'actif net du fonds	-236 212,38
Régularisation des revenus	15 979,66

DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)	DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
EUR	EUR	EUR	EUR	USD
-1 528 199,37	-713 350,21	-1 120 766,06	-274 644,94	-353 620,37
-493 420,40	-314 871,07	-320 296,39	-76 671,58	-85 411,70
-4 328 681,26	-740 267,46	-984 125,55	-463 433,67	172 961,98
2 451 550,47	121 721,32	-55 488,72	155 647,83	-467 628,52
842 351,82	220 067,00	239 144,60	109 812,47	26 457,86

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2025

État consolidé du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

	DWS Strategic SICAV		DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))	DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)
	EUR* **		EUR	EUR
	Consolidé	Part en % de l'actif du fonds		
Actifs				
Total du portefeuille-titres	12 867 430 885,65	96,99	2 645 629 533,88	2 659 243 748,67
Dérivés sur indices boursiers	35 667 894,41	0,27	0,00	16 910 396,75
Dérivés sur devises	3 862 273,04	0,03	0,00	0,00
Avoirs bancaires	368 725 136,76	2,78	80 525 911,09	89 088 001,94
Autres éléments d'actif	16 358 122,79	0,12	243 886,38	4 809 218,60
À recevoir au titre d'opérations sur actions	5 449 336,78	0,04	591 013,84	686 761,92
Total des éléments d'actif***	13 297 493 649,43	100,23	2 726 990 345,19	2 770 738 127,88
Engagements				
Autres engagements	-17 325 840,27	-0,13	-2 811 457,12	-3 662 901,88
Engagements découlant d'opérations sur actions	-13 791 602,75	-0,10	-2 272 035,20	-2 874 607,26
Total des engagements***	-31 117 443,02	-0,23	-5 083 492,32	-6 537 509,14
Actif du fonds	13 266 376 206,41	100,00	2 721 906 852,87	2 764 200 618,74

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 USD 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 USD 1,037650 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

¹⁾ Le compartiment a été lancé le 27 janvier 2025.

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR)) EUR	DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus) EUR
--	--

728 339 556,50	1 229 695 713,73
0,00	10 178 932,86
0,00	0,00
22 702 340,03	39 578 493,24
179 054,80	4 300 000,15
3 136 481,73	0,00
754 357 433,06	1 283 753 139,98
-3 672 293,52	-1 064 845,07
-364 126,04	-2 586 539,36
-4 036 419,56	-3 651 384,43
750 321 013,50	1 280 101 755,55

État consolidé du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR)) EUR

Actifs

Total du portefeuille-titres	3 085 153 230,94
Dérivés sur indices boursiers	0,00
Dérivés sur devises	0,00
Avoirs bancaires	92 858 258,93
Autres éléments d'actif	189 196,52
À recevoir au titre d'opérations sur actions	453 752,12
Total des éléments d'actif***	3 178 654 438,51

Engagements

Autres engagements	-3 773 940,17
Engagements découlant d'opérations sur actions	-311 882,14
Total des engagements***	-4 085 822,31

Actif du fonds **3 174 568 616,20**

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 USD 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 USD 1,037650 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

*** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

¹⁾ Le compartiment a été lancé le 27 janvier 2025.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation) USD*
413 132 724,27	128 161 372,53	118 985 273,37	22 400 080,57
1 675 224,79	1 221 182,90	803 388,46	170 597,29
0,00	0,00	53 423,67	0,00
12 285 911,57	3 399 779,72	3 315 485,12	644 985,76
1 009 073,12	540 218,51	490 402,14	26 090,61
0,00	8 979,61	0,00	0,00
428 102 933,75	133 331 533,27	123 647 972,76	23 241 754,23
-541 067,06	-138 886,28	-88 071,45	-20 789,14
-198 018,26	-188 926,56	-93 119,87	0,00
-739 085,32	-327 812,84	-181 191,32	-20 789,14
427 363 848,43	133 003 720,43	123 466 781,44	23 220 965,09

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2025

Compte de résultats consolidé pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (y compris la régularisation des revenus)

	DWS Strategic SICAV EUR* ** Consolidé	DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR)) EUR	DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus) EUR
Revenus			
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	8 602 633,66	1 639 444,05	2 086 144,13
Revenus des parts de fonds de placement	93 335 714,68	16 425 054,99	11 517 542,54
Autres revenus	209 499,49	53 005,41	22 802,44
Total des revenus	102 147 847,83	18 117 504,45	13 626 489,11
Dépenses			
Commission de gestion	-125 463 240,76	-27 989 929,34	-28 011 018,83
Frais d'audit, juridiques et de publication	-59 242,65	-8 137,44	-18 874,66
Taxe d'abonnement	-6 442 441,05	-1 421 433,51	-1 328 822,14
Autres dépenses	-9 977 158,25	-563 486,36	-4 249 488,59
Total des dépenses	-141 942 082,71	-29 982 986,65	-33 608 204,22
Revenus ordinaires, nets	-39 794 234,88	-11 865 482,20	-19 981 715,11
Opérations de vente			
Plus-values/moins-values réalisées	216 242 152,17	11 657 686,45	28 665 676,54
Résultat des opérations de vente	216 242 152,17	11 657 686,45	28 665 676,54
Résultat de l'exercice	176 447 917,29	-207 795,75	8 683 961,43

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 USD 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 USD 1,037650 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

¹⁾ Le compartiment a été lancé le 27 janvier 2025.

DB Balanced SAA (USD) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (USD)) USD*	DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR)) EUR	DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus) EUR
50 240,29	479 497,31	920 911,69
388 631,94	4 103 608,01	4 742 871,29
475,92	15 487,49	8 861,44
439 348,15	4 598 592,81	5 672 644,42
-138 790,89	-5 246 310,94	-9 741 522,20
-92,17	-1 737,18	0,00
-20 808,17	-380 989,92	-587 058,24
0,00	-356 757,94	-1 645 032,45
-159 691,23	-5 985 795,98	-11 973 612,89
279 656,92	-1 387 203,17	-6 300 968,47
591 280,83	5 835 704,27	32 019 659,16
591 280,83	5 835 704,27	32 019 659,16
870 937,75	4 448 501,10	25 718 690,69

Compte de résultats consolidé pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (y compris la régularisation des revenus)

**DB Growth SAA (EUR)
(auparavant : DB ESG
Growth SAA (EUR))
EUR**

Revenus

Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	1 931 582,17
Revenus des parts de fonds de placement	13 708 098,90
Autres revenus	44 072,33
Total des revenus	15 683 753,40

Dépenses

Commission de gestion	-35 707 563,84
Frais d'audit, juridiques et de publication	-24 988,79
Taxe d'abonnement	-1 607 911,55
Autres dépenses	-1 156 126,42
Total des dépenses	-38 496 590,60

Revenus ordinaires, nets **-22 812 837,20**

Opérations de vente

Plus-values/moins-values réalisées	20 786 394,76
Résultat des opérations de vente	20 786 394,76

Résultat de l'exercice **-2 026 442,44**

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 USD 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 USD 1,037650 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

¹⁾ Le compartiment a été lancé le 27 janvier 2025.

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation) USD*
284 294,14	96 752,13	134 726,34	26 524,60
20 145 070,44	6 004 159,71	4 918 763,91	908 416,64
27 835,56	9 417,18	10 828,90	1 393,90
20 457 200,14	6 110 329,02	5 064 319,15	936 335,14
-4 691 500,31	-1 198 609,29	-791 917,53	-200 534,67
-2 640,80	-216,77	-142,67	-35,44
-213 000,96	-62 828,19	-58 446,31	-11 099,20
-1 278 920,47	-284 953,01	-305 484,60	-133 273,63
-6 186 062,54	-1 546 607,26	-1 155 991,11	-344 942,94
14 271 137,60	4 563 721,76	3 908 328,04	591 392,20
18 803 190,76	3 055 956,06	5 245 479,38	469 990,12
18 803 190,76	3 055 956,06	5 245 479,73	469 990,12
33 074 328,36	7 619 677,82	9 153 807,42	1 061 382,32

DWS Strategic SICAV – 31 décembre 2025

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	DWS Strategic SICAV EUR* ** Consolidé	DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR)) EUR	DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus) EUR
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	8 712 615 805,72	1 054 809 548,92	2 350 364 366,66
Différences de change sur l'actif du fonds au début du période sous revue*	-97 400 889,37	0,00	0,00
Distribution pour l'exercice précédent/distribution intermédiaire	-30 753 508,59	0,00	0,00
Encaissement/décaissement (net)	3 781 110 046,37	1 511 274 315,63	218 912 666,94
Régularisation des revenus/dépenses	-5 589 153,76	-2 257 193,11	-1 946 625,79
Revenus ordinaires, nets	-39 794 234,88	-11 865 482,20	-19 981 715,11
Plus-values/moins-values réalisées	216 242 152,17	11 657 686,45	28 665 676,54
Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	729 945 988,75	158 287 977,18	188 186 249,50
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	13 266 376 206,41	2 721 906 852,87	2 764 200 618,74

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR)) EUR
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	1 511 051 078,74
Différences de change sur l'actif du fonds au début du période sous revue*	0,00
Distribution pour l'exercice précédent/distribution intermédiaire	0,00
Encaissement/décaissement (net)	1 431 489 493,78
Régularisation des revenus/dépenses	-1 600 248,64
Revenus ordinaires, nets	-22 812 837,20
Plus-values/moins-values réalisées	20 786 394,76
Variation nette des plus-values/moins-values non réalisées	235 654 734,76
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	3 174 568 616,20

* La composition de l'actif du fonds, les revenus, les dépenses et l'évolution des actifs des compartiments libellés en devises ont été convertis en euro au taux de change mentionné. Les états financiers ci-joints présentent l'actif et le passif des différents compartiments et du fonds dans son ensemble. Les états financiers de chaque compartiment sont présentés dans la devise spécifiée dans le prospectus et les états financiers du fonds sont présentés dans sa devise de base. Lorsque la devise d'un compartiment est différente de la devise de base du fonds, la consolidation de la devise de chaque compartiment dans la devise de base du fonds aura pour conséquence que la différence entre l'actif net du compartiment au début de la période sous revue, converti aux taux de change en vigueur au début de la période sous revue, et sa valeur, convertie aux taux de change en vigueur à la fin de la période sous revue, sera présentée comme « Écarts d'évaluation en devises sur l'actif du fonds au début de la période sous revue » dans l'état consolidé des variations de l'actif du fonds.

Fin de l'exercice 2025 USD 1,176300 = EUR 1

Fin de l'exercice 2024 USD 1,037650 = EUR 1

** L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

¹⁾ Le compartiment a été lancé le 27 janvier 2025.

DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR)) EUR	DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus) EUR
456 544 552,08	1 373 947 618,25
0,00	0,00
0,00	0,00
262 689 061,94	-166 304 131,38
-1 212 725,12	1 742 033,93
-1 387 203,17	-6 300 968,47
5 835 704,27	32 019 659,16
27 851 623,50	44 997 544,06
750 321 013,50	1 280 101 755,55

DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus EUR	DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus EUR	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus USD*	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation) USD*
370 657 547,91	160 661 671,64	145 132 407,47	30 023 698,73
0,00	0,00	-17 106 697,51	-3 538 881,09
-17 582 216,59	-4 909 788,19	-6 350 304,08	-1 012 003,83
47 012 871,94	-30 288 047,67	-16 900 435,01	-4 847 616,80
-1 807 364,12	1 354 705,36	313 549,34	107 980,31
14 271 137,60	4 563 721,76	3 908 328,04	591 392,20
18 803 190,76	3 055 956,06	5 245 479,38	469 990,12
-3 991 319,07	-1 434 498,53	9 224 453,81	1 426 405,45
427 363 848,43	133 003 720,43	123 466 781,44	23 220 965,09

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des actionnaires de
DWS Strategic SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DWS Strategic SICAV (« le fonds ») et ses compartiments qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration du fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du conseil d'administration du fonds dans la clôture des comptes

Le conseil d'administration du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration du fonds est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments en matière de poursuite de ses activités et – si cela est pertinent – de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuité comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds ou de clôturer certains de ses compartiments, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le conseil d'administration du fonds, des estimations comptables faites et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le conseil d'administration du fonds ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ou certains de ses compartiments ne puissent plus poursuivre les activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 2 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Après accord des actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale du 16 avril 2025, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration a été approuvée sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice de la société. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 15 000 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 7 500 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 15 avril 2026, la rémunération annuelle du membre indépendant et du membre externe du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 a été approuvée. Le montant prévu de la rémunération du membre indépendant du conseil d'administration est de 15 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Le montant prévu de la rémunération du membre externe du conseil d'administration est de 7 500 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

La rémunération des membres indépendants et externes du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, conformément au règlement susmentionné, aucune opération de financement sur titres n'a été effectuée pour les compartiments suivants :

DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus
DB Balanced SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR))
DB Balanced SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus)
DB Conservative SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR))
DB Conservative SAA (EUR) Plus (auparavant : DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus)
DB Growth SAA (EUR) (auparavant : DB ESG Growth SAA (EUR))
DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus
DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus
DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (en liquidation)

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB Balanced SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900T6O412ETG7Q612

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues par le fait qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par exemple fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). MSCI a analysé différents critères environnementaux et sociaux afin d'attribuer une notation ESG spécifique. Cette notation MSCI ESG devrait permettre de rendre les critères ESG plus compréhensibles et mesurables. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des titres de dette émis par des États dont les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House, selon les données MSCI.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG. La méthodologie a utilisé un large éventail d'indicateurs de développement durable afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mises en avant, à savoir :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB.

Performance : 97,24 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds de placement qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment qui ont été investis dans des fonds d'investissement opérant dans des secteurs controversés dont le chiffre d'affaires a dépassé un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui ont principalement investi dans des instruments financiers émis par des États.

Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment affectés à des investissements directs dans des instruments financiers d'entreprises (le cas échéant) émis par des entreprises issues de secteurs controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil prédéfini.

Performance : 0 %

- Pourcentage de l'actif net du compartiment investi dans des titres de créance émis par des États dont les pays concernés ont été classés comme « non libres » par Freedom House.

Performance : 0 %

Les détails concernant la méthodologie utilisée pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales individuelles promues par ce produit financier ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pendant la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ? ».

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DB Balanced SAA (EUR)

Indicateurs Performance	30 décembre 2024		29 décembre 2023	30 décembre 2022
Indicateurs de durabilité				
Notation MSCI ESG (d'au moins BBB)	97,10	100,00	99,70	% des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes (Pactes mondiaux des Nations unies/OCDE)	0,00	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés (investissement direct)	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Combustibles fossiles	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissement de fonds cibles dans des secteurs d'activité controversés	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Exposition à des armes controversées	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives ont été prises en compte pour l'actif du compartiment en sélectionnant des placements qui (i) excluaient les émetteurs opérant dans le secteur des combustibles fossiles et dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini, comme décrit plus en détail dans les critères d'exclusion sous la rubrique « Charbon thermique » (facteurs de durabilité liés aux indicateurs d'impacts négatifs n° 2, 3 et 4), (ii) excluent les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impact négatif n° 10), et (iii) exclure les émetteurs impliqués dans des armes controversées (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impacts négatifs n° 14).

À titre de clarification, il est précisé que la stratégie d'investissement, outre la prise en compte des principales incidences négatives décrite ci-dessus, ne prévoyait pas de mécanisme de pilotage spécifique pour les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	238,35 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	564,37 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,76 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0,00 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB Balanced SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	18,5 %	Irlande
iShsIV-MSCI EMU CTB Enh.ESG UE	NA - Autres	10,9 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	7,9 %	Zone euro
BNPE-JPM Til.EMU Gv.Bd.IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	7,5 %	Luxembourg
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	7,3 %	Luxembourg
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	6,6 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	6,0 %	Irlande
iShsIV-MSCI EM.ESG.Enh.CTB UCITS ETF	NA - Autres	5,6 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 7-10 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	5,5 %	Luxembourg
iShsII-EO HY CB ESG SRI U.ETF	K - Activités financières et d'assurance	5,4 %	Irlande
Ubs Euro Stoxx 50 Esg ETF	NA - Autres	4,8 %	Luxembourg
iShares EUR Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	3,5 %	Irlande
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	3,1 %	Luxembourg
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	2,0 %	Luxembourg
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	1,6 %	Irlande

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 97,24 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 97,10 %

29 décembre 2023 : 100,00 %

30 décembre 2022 : 99,70 %

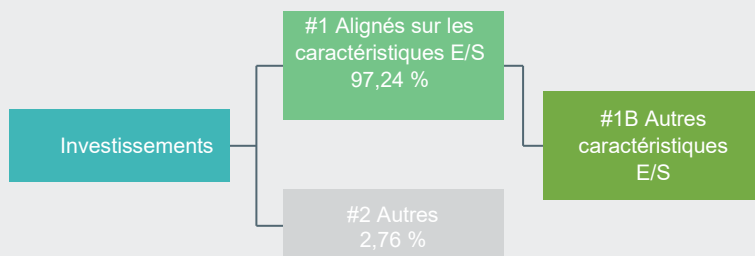
Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 97,24 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

2,76 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas à ces critères (#2 Autres).

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB Balanced SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	51,7 %
NA	Autres	48,3 %
		3,8 %

Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

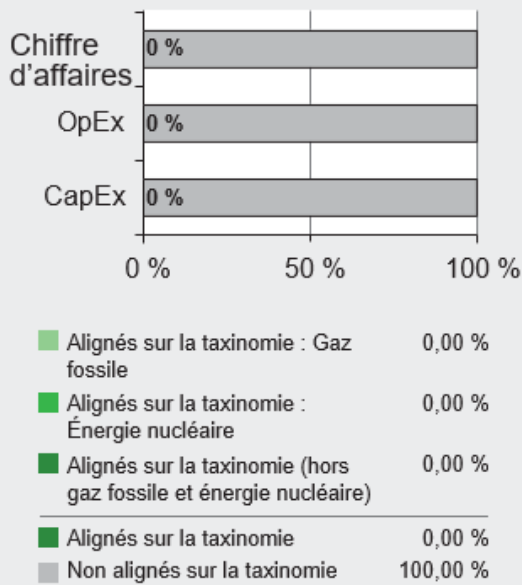
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

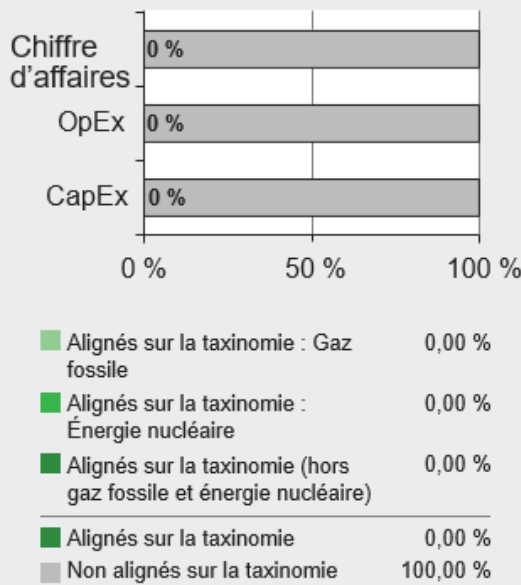
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment, au cours de la période sous revue et des périodes précédentes, n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'une part d'investissements durables sur le plan social au cours de cette période comme des périodes précédentes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a investi 97,24 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 2,76 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas aux critères promus (#2 Autres). Il s'agissait notamment de placements (tels que des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) ne disposant pas de notation MSCI ESG. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition.

Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de garanties environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 75 %, portefeuille d'actions : 25-60 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds.

Pour plus de détails sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

97,24 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement se sont appuyés sur les données fournies par MSCI, un fournisseur externe de données ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise), afin de prendre en compte les critères ESG lors de la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et respectant les critères d'exclusion spécifiques aux critères ESG définis. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition. Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Les notations MSCI ESG et les critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

Notations MSCI ESG :

• Notation ESG pour les fonds de placement :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds coté en bourse, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des instruments financiers détenus par ce fonds, conformément aux données les plus récentes publiées concernant les positions de ce dernier. Les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds de placement a pu évoluer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus par le fonds, soit en raison d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI avait attribué une notation ESG à des fonds de placement après avoir évalué, à des fins ESG, un certain taux de couverture des positions de ces fonds par MSCI.

• Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée par rapport à celles d'autres entreprises comparables selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

• Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis ici sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la fourniture de prestations.

Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Critères d'exclusion :

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- L'équipe de gestion du compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le « MSCI Low Carbon Transition Score » est égal à zéro (0) ou à un (1). L'évaluation s'est fondée sur l'exposition actuelle de l'entreprise aux risques et sur ses efforts visant à réduire son intensité carbone. MSCI attribue un « Low Carbon Transition Score » sur une échelle allant de 10 (note maximale) à 0 (note minimale).

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des titres de dette émis par des États lorsque les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils.

- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Exclusions applicables aux fonds d'investissement

- les entreprises dont 10 %* ou plus du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes à feu à usage civil ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Exclusions applicables aux entreprises

- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'exploitation non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises dont plus de 10 %* du chiffre d'affaires provient de la fabrication et de la vente d'armes à feu civiles et de munitions ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- les entreprises qui ont participé à l'extraction d'uranium ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la fourniture d'énergie nucléaire ;
- les entreprises ayant des liens avec de l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux entreprises selon les données MSCI.

Il convient de préciser que l'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais de placements dans des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment investissait directement dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquaient : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise des entreprises détenues était fondée sur l'analyse des principes de gestion d'entreprise conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB Balanced SAA (EUR) Plus

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900KM6BB867XGNX59

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ X Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ ayant un objectif social
	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues par le fait qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par exemple fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). MSCI a analysé différents critères environnementaux et sociaux afin d'attribuer une notation ESG spécifique. Cette notation MSCI ESG devrait permettre de rendre les critères ESG plus compréhensibles et mesurables. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée en utilisant les données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des titres de dette émis par des États dont les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House, selon les données MSCI.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG. La méthodologie a utilisé un large éventail d'indicateurs de développement durable afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mises en avant, à savoir :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB.
Performance : 96,36 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds de placement qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment qui ont été investis dans des fonds d'investissement opérant dans des secteurs controversés dont le chiffre d'affaires a dépassé un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui ont principalement investi dans des instruments financiers émis par des États.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment affectés à des investissements directs dans des instruments financiers d'entreprises (le cas échéant) émis par des entreprises issues de secteurs controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil prédéfini.
Performance : 0 %

- Pourcentage de l'actif net du compartiment investi dans des titres de créance émis par des États dont les pays concernés ont été classés comme « non libres » par Freedom House.
Performance : 0 %

Les détails concernant la méthodologie utilisée pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales individuelles promues par ce produit financier ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pendant la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ? ».

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DB Balanced SAA (EUR) Plus

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Notation MSCI ESG (d'au moins BBB)	95,38	99,90	95,90	% des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes (Pactes mondiaux des Nations unies/OCDE)	0,00	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés (investissement direct)	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Combustibles fossiles	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissement de fonds cibles dans des secteurs d'activité controversés	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Exposition à des armes controversées	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives ont été prises en compte pour l'actif du compartiment en sélectionnant des placements qui (i) excluaient les émetteurs opérant dans le secteur des combustibles fossiles et dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini, comme décrit plus en détail dans les critères d'exclusion sous la rubrique « Charbon thermique » (facteurs de durabilité liés aux indicateurs d'impacts négatifs n° 2, 3 et 4), (ii) excluent les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impact négatif n° 10), et (iii) exclure les émetteurs impliqués dans des armes controversées (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impacts négatifs n° 14).

À titre de clarification, il est précisé que la stratégie d'investissement, outre la prise en compte des principales incidences négatives décrite ci-dessus, ne prévoyait pas de mécanisme de pilotage spécifique pour les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAI - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	230,84 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAI - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	583,39 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAI - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,58 % des actifs du portefeuille
PAI - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % des actifs du portefeuille
PAI - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0,00 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAI) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAI individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAI ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAI. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAI déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAI, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB Balanced SAA (EUR) Plus

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	18,8 %	Irlande
iShsIV-MSCI EMU CTB Enh.ESG UE	NA - Autres	15,7 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	9,0 %	Irlande
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	8,1 %	Irlande
iShsIV-MSCI EM.ESG.Enh.CTB UCITS ETF	NA - Autres	7,8 %	Irlande
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	7,2 %	Luxembourg
Ubs Euro Stoxx 50 Esg ETF	NA - Autres	6,2 %	Luxembourg
BNPE-JPM Til.EMU Gv.Bd.IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	3,9 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	3,9 %	Zone euro
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	3,8 %	Luxembourg
iShsII-EO HY CB ESG SRI U.ETF	K - Activités financières et d'assurance	3,2 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 7-10 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	3,1 %	Luxembourg
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	2,3 %	Luxembourg
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	1,3 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 5-7 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	0,6 %	Luxembourg

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 96,36 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 95,38 %

29 décembre 2023 : 99,90 %

30 décembre 2022 : 95,90 %

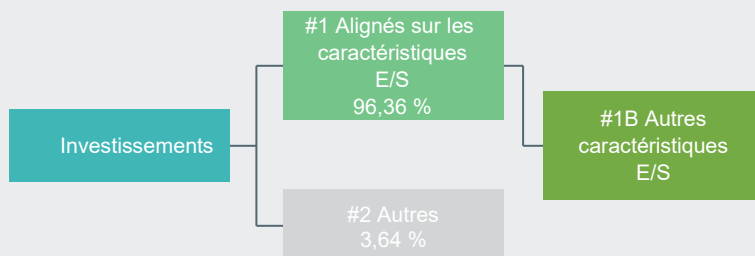
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 96,36 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

3,64 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas à ces critères (#2 Autres).

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
 - la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB Balanced SAA (EUR) Plus

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	41,6 %
NA	Autres	58,4 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4,6 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

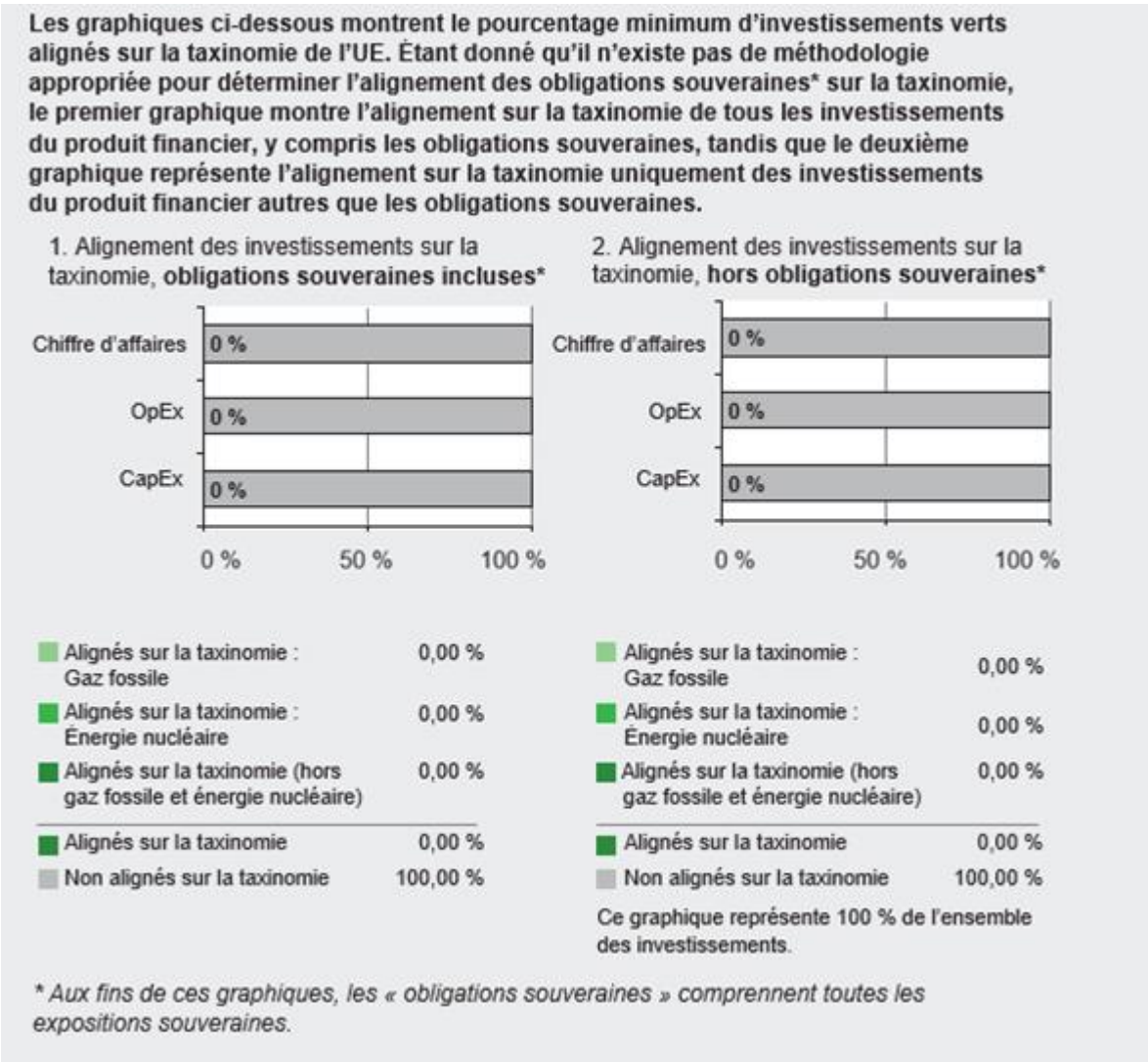
☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.



Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment, au cours de la période sous revue et des périodes précédentes, n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'une part d'investissements durables sur le plan social au cours de cette période comme des périodes précédentes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a investi 96,36 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 3,64 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas aux critères promus (#2 Autres). Il s'agissait notamment de placements (tels que des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) ne disposant pas de notation MSCI ESG. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition.

Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de garanties environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 70 %, portefeuille d'actions : 30-80 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, une stratégie de limitation des risques a été appliquée, qui consiste à couvrir une baisse de la valeur des actifs du compartiment afin de préserver le capital. La stratégie de limitation des risques a été mise en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés.

Pour plus de détails sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

96,36 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement se sont appuyés sur les données fournies par MSCI, un fournisseur externe de données ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise), afin de prendre en compte les critères ESG lors de la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et respectant les critères d'exclusion spécifiques aux critères ESG définis. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition. Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Les notations MSCI ESG et les critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

Notations MSCI ESG :

• Notation ESG pour les fonds de placement :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds coté en bourse, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des instruments financiers détenus par ce fonds, conformément aux données les plus récentes publiées concernant les positions de ce dernier. Les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds de placement a pu évoluer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus par le fonds, soit en raison d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI avait attribué une notation ESG à des fonds de placement après avoir évalué, à des fins ESG, un certain taux de couverture des positions de ces fonds par MSCI.

• Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée par rapport à celles d'autres entreprises comparables selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

• Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis ici sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la fourniture de prestations.

Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Critères d'exclusion :

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- L'équipe de gestion du compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le « MSCI Low Carbon Transition Score » est égal à zéro (0) ou à un (1). L'évaluation s'est fondée sur l'exposition actuelle de l'entreprise aux risques et sur ses efforts visant à réduire son intensité carbone. MSCI attribue un « Low Carbon Transition Score » sur une échelle allant de 10 (note maximale) à 0 (note minimale).

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des titres de dette émis par des États lorsque les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils.

- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Exclusions applicables aux fonds d'investissement

- les entreprises dont 10 %* ou plus du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes à feu à usage civil ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Exclusions applicables aux entreprises

- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'exploitation non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises dont plus de 10 %* du chiffre d'affaires provient de la fabrication et de la vente d'armes à feu civiles et de munitions ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- les entreprises qui ont participé à l'extraction d'uranium ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la fourniture d'énergie nucléaire ;
- les entreprises ayant des liens avec de l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux entreprises selon les données MSCI.

Il convient de préciser que l'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais de placements dans des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment investissait directement dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquaient : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise des entreprises détenues était fondée sur l'analyse des principes de gestion d'entreprise conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB Conservative SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 254900VVTQSQGHD2DK87

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ X Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ %	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____ %	☐ ayant un objectif social
	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues par le fait qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par exemple fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). MSCI a analysé différents critères environnementaux et sociaux afin d'attribuer une notation ESG spécifique. Cette notation MSCI ESG devrait permettre de rendre les critères ESG plus compréhensibles et mesurables. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée en utilisant les données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des titres de dette émis par des États dont les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House, selon les données MSCI.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG. La méthodologie a utilisé un large éventail d'indicateurs de développement durable afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mises en avant, à savoir :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB.
Performance : 97,13 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds de placement qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment qui ont été investis dans des fonds d'investissement opérant dans des secteurs controversés dont le chiffre d'affaires a dépassé un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui ont principalement investi dans des instruments financiers émis par des États.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment affectés à des investissements directs dans des instruments financiers d'entreprises (le cas échéant) émis par des entreprises issues de secteurs controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil prédéfini.
Performance : 0 %

- Pourcentage de l'actif net du compartiment investi dans des titres de créance émis par des États dont les pays concernés ont été classés comme « non libres » par Freedom House.
Performance : 0 %

Les détails concernant la méthodologie utilisée pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales individuelles promues par ce produit financier ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pendant la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ? ».

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DB Conservative SAA (EUR)

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Notations MSCI ESG	97,14	99,70	99,70	% des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes (Pactes mondiaux des Nations unies/OCDE)	0,00	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés (investissement direct)	0,01	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Combustibles fossiles	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissement de fonds cibles dans des secteurs d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Exposition à des armes controversées	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives ont été prises en compte pour l'actif du compartiment en sélectionnant des placements qui (i) excluaient les émetteurs opérant dans le secteur des combustibles fossiles et dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini, comme décrit plus en détail dans les critères d'exclusion sous la rubrique « Charbon thermique » (facteurs de durabilité liés aux indicateurs d'impacts négatifs n° 2, 3 et 4), (ii) excluent les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impact négatif n° 10), et (iii) exclure les émetteurs impliqués dans des armes controversées (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impacts négatifs n° 14).

À titre de clarification, il est précisé que la stratégie d'investissement, outre la prise en compte des principales incidences négatives décrite ci-dessus, ne prévoyait pas de mécanisme de pilotage spécifique pour les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	273,55 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	561,56 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,26 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0,00 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB Conservative SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	16,3 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	11,9 %	Zone euro
BNPE-JPM Til.EMU Gv.Bd.IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	11,7 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	10,1 %	Irlande
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	8,4 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 7-10 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	8,3 %	Luxembourg
iShsII-EO HY CB ESG SRI U.ETF	K - Activités financières et d'assurance	7,4 %	Irlande
iShsIV-MSCI EMU CTB Enh.ESG UE	NA - Autres	6,0 %	Irlande
iShsIV-MSCI EM.ESG.Enh.CTB UCITS ETF	NA - Autres	3,3 %	Irlande
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	3,0 %	Irlande
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	3,0 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	2,1 %	Luxembourg
iShares EUR Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	2,0 %	Irlande
Ubs Euro Stoxx 50 Esg ETF	NA - Autres	2,0 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 5-7 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	1,6 %	Luxembourg

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 97,13 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 97,14 %

29 décembre 2023 : 99,70 %

30 décembre 2022 : 99,70 %

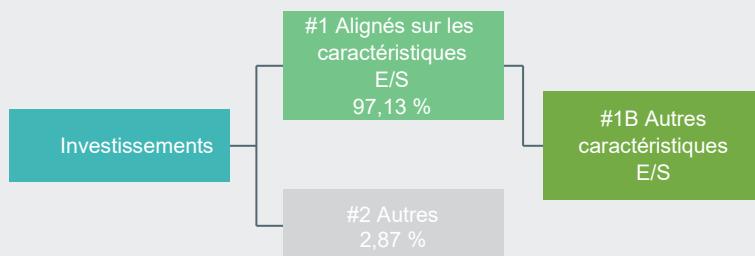
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 97,13 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

2,87 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas à ces critères (#2 Autres).

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB Conservative SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	47,6 %
NA	Autres	52,4 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		3,3 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

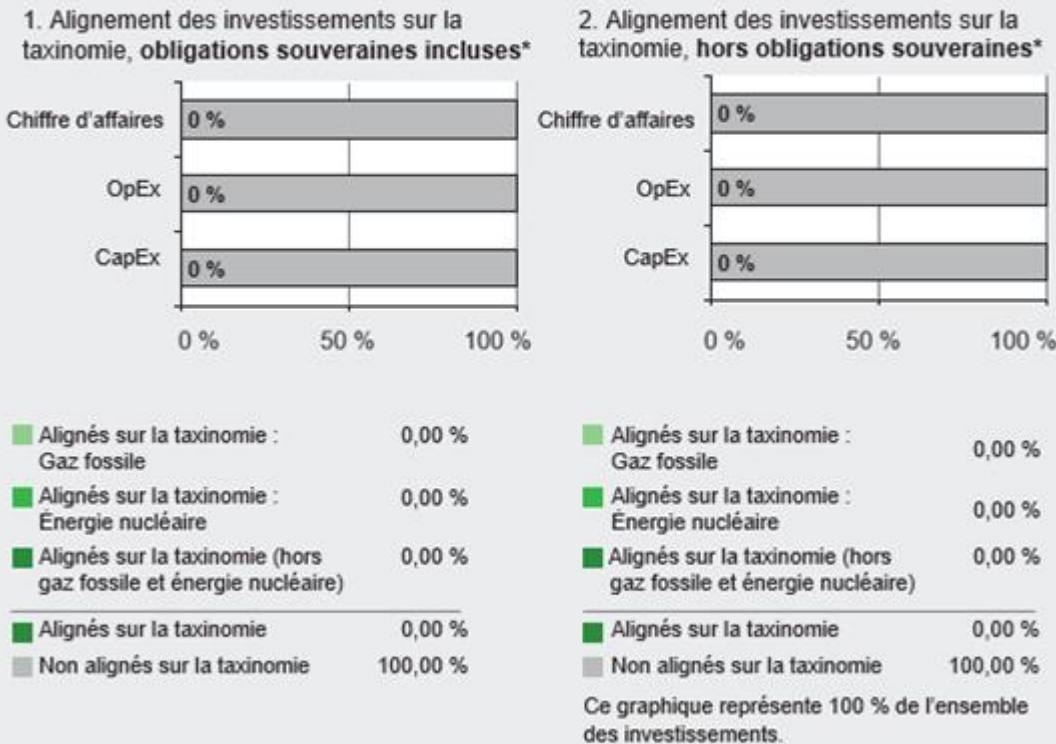
Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment, au cours de la période sous revue et des périodes précédentes, n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'une part d'investissements durables sur le plan social au cours de cette période comme des périodes précédentes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a investi 97,13 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 2,87 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas aux critères promus (#2 Autres). Il s'agissait notamment de placements (tels que des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) ne disposant pas de notation MSCI ESG. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition.

Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de garanties environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 100 %, portefeuille d'actions : 0-40 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds.

Pour plus de détails sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

97,13 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement se sont appuyés sur les données fournies par MSCI, un fournisseur externe de données ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise), afin de prendre en compte les critères ESG lors de la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et respectant les critères d'exclusion spécifiques aux critères ESG définis. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition. Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Les notations MSCI ESG et les critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

Notations MSCI ESG :

• Notation ESG pour les fonds de placement :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds coté en bourse, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des instruments financiers détenus par ce fonds, conformément aux données les plus récentes publiées concernant les positions de ce dernier. Les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds de placement a pu évoluer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus par le fonds, soit en raison d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI avait attribué une notation ESG à des fonds de placement après avoir évalué, à des fins ESG, un certain taux de couverture des positions de ces fonds par MSCI.

• Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée par rapport à celles d'autres entreprises comparables selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

• Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis ici sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la fourniture de prestations.

Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Critères d'exclusion :

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- L'équipe de gestion du compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le « MSCI Low Carbon Transition Score » est égal à zéro (0) ou à un (1). L'évaluation s'est fondée sur l'exposition actuelle de l'entreprise aux risques et sur ses efforts visant à réduire son intensité carbone. MSCI attribue un « Low Carbon Transition Score » sur une échelle allant de 10 (note maximale) à 0 (note minimale).

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des titres de dette émis par des États lorsque les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils.

- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Exclusions applicables aux fonds d'investissement

- les entreprises dont 10 %* ou plus du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes à feu à usage civil ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Exclusions applicables aux entreprises

- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'exploitation non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises dont plus de 10 %* du chiffre d'affaires provient de la fabrication et de la vente d'armes à feu civiles et de munitions ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- les entreprises qui ont participé à l'extraction d'uranium ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la fourniture d'énergie nucléaire ;
- les entreprises ayant des liens avec de l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux entreprises selon les données MSCI.

Il convient de préciser que l'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais de placements dans des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment investissait directement dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquaient : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise des entreprises détenues était fondée sur l'analyse des principes de gestion d'entreprise conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB Conservative SAA (EUR) Plus

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 2549005N1048QFNZG879

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	☐ ayant un objectif social
	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues par le fait qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par exemple fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). MSCI a analysé différents critères environnementaux et sociaux afin d'attribuer une notation ESG spécifique. Cette notation MSCI ESG devrait permettre de rendre les critères ESG plus compréhensibles et mesurables. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée en utilisant les données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des titres de dette émis par des États dont les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House, selon les données MSCI.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG. La méthodologie a utilisé un large éventail d'indicateurs de développement durable afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mises en avant, à savoir :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB.
Performance : 96,29 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds de placement qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment qui ont été investis dans des fonds d'investissement opérant dans des secteurs controversés dont le chiffre d'affaires a dépassé un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui ont principalement investi dans des instruments financiers émis par des États.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment affectés à des investissements directs dans des instruments financiers d'entreprises (le cas échéant) émis par des entreprises issues de secteurs controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil prédéfini.
Performance : 0 %

- Pourcentage de l'actif net du compartiment investi dans des titres de créance émis par des États dont les pays concernés ont été classés comme « non libres » par Freedom House.
Performance : 0 %

Les détails concernant la méthodologie utilisée pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales individuelles promues par ce produit financier ont été présentés dans la section « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacun des objectifs environnementaux ou sociaux promus par ce produit financier ? ».

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DB Conservative SAA (EUR) Plus

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Notation MSCI ESG (d'au moins BBB)	95,26	99,80	95,70	% des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes (Pactes mondiaux des Nations unies/OCDE)	0,01	0,00	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés (investissement direct)	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Combustibles fossiles	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissement de fonds cibles dans des secteurs d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Exposition à des armes controversées	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives ont été prises en compte pour l'actif du compartiment en sélectionnant des placements qui (i) excluaient les émetteurs opérant dans le secteur des combustibles fossiles et dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini, comme décrit plus en détail dans les critères d'exclusion sous la rubrique « Charbon thermique » (facteurs de durabilité liés aux indicateurs d'impacts négatifs n° 2, 3 et 4), (ii) excluent les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impact négatif n° 10), et (iii) exclure les émetteurs impliqués dans des armes controversées (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impacts négatifs n° 14).

À titre de clarification, il est précisé que la stratégie d'investissement, outre la prise en compte des principales incidences négatives décrite ci-dessus, ne prévoyait pas de mécanisme de pilotage spécifique pour les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	250,74 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	562,74 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,75 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0,00 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB Conservative SAA (EUR) Plus

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	17,4 %	Irlande
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	13,8 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	13,3 %	Zone euro
iShsIV-MSCI EMU CTB Enh.ESG UE	NA - Autres	9,8 %	Irlande
BNPE-JPM Til.EMU Gv.Bd.IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	9,8 %	Luxembourg
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	5,4 %	Luxembourg
iShsIV-MSCI EM.ESG.Enh.CTB UCITS ETF	NA - Autres	5,4 %	Irlande
iShsII-EO HY CB ESG SRI U.ETF	K - Activités financières et d'assurance	5,2 %	Irlande
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	5,0 %	Irlande
Ubs Euro Stoxx 50 Esg ETF	NA - Autres	4,1 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	3,3 %	Luxembourg
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	1,6 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 5-7 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	1,2 %	Luxembourg
iShares EUR Corp Bond 0-3yr ESG UCITS ETF	K - Activités financières et d'assurance	0,4 %	Irlande
S+P 500 INDEX DEC25 5350 PUT	NA - Autres	0,1 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 96,29 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 95,26 %

29 décembre 2023 : 99,80 %

30 décembre 2022 : 95,70 %

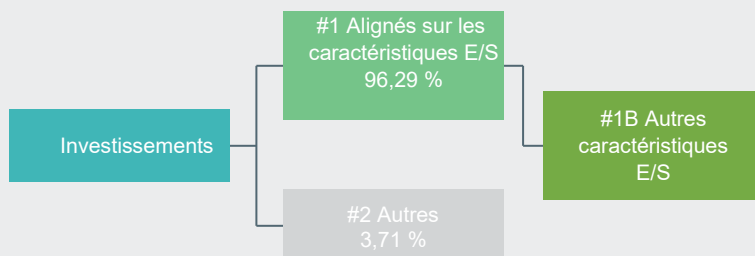
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 96,29 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

3,71 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas à ces critères (#2 Autres).

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
 - la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB Conservative SAA (EUR) Plus

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	45,8 %
NA	Autres	54,2 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		3,8 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

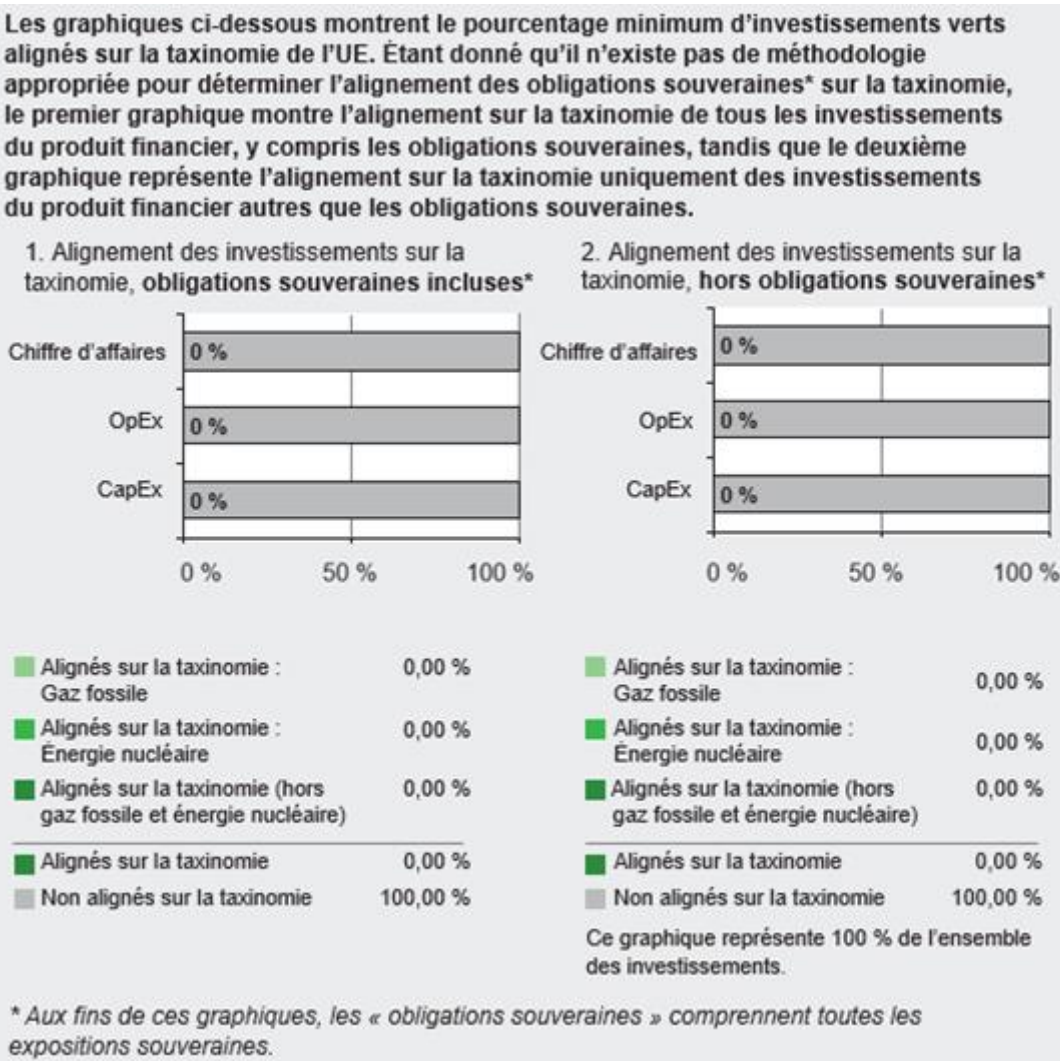
☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.



Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment, au cours de la période sous revue et des périodes précédentes, n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'une part d'investissements durables sur le plan social au cours de cette période comme des périodes précédentes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a investi 96,29 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 3,71 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas aux critères promus (#2 Autres). Il s'agissait notamment de placements (tels que des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) ne disposant pas de notation MSCI ESG. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition.

Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de garanties environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 80 %, portefeuille d'actions : 20-60 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds. Outre la répartition des actifs entre les portefeuilles, une stratégie de limitation des risques a été appliquée, qui consiste à couvrir une baisse de la valeur des actifs du compartiment afin de préserver le capital. La stratégie de limitation des risques a été mise en œuvre par le biais d'instruments financiers dérivés.

Pour plus de détails sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

96,29 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement se sont appuyés sur les données fournies par MSCI, un fournisseur externe de données ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise), afin de prendre en compte les critères ESG lors de la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et respectant les critères d'exclusion spécifiques aux critères ESG définis. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition. Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Les notations MSCI ESG et les critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

Notations MSCI ESG :

- **Notation ESG pour les fonds de placement :**

MSCI a attribué une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds coté en bourse, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des instruments financiers détenus par ce fonds, conformément aux données les plus récentes publiées concernant les positions de ce dernier. Les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds de placement a pu évoluer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus par le fonds, soit en raison d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI avait attribué une notation ESG à des fonds de placement après avoir évalué, à des fins ESG, un certain taux de couverture des positions de ces fonds par MSCI.

- **Notation ESG pour les entreprises :**

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée par rapport à celles d'autres entreprises comparables selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

• Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis ici sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la fourniture de prestations.

Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Critères d'exclusion :

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- L'équipe de gestion du compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le « MSCI Low Carbon Transition Score » est égal à zéro (0) ou à un (1). L'évaluation s'est fondée sur l'exposition actuelle de l'entreprise aux risques et sur ses efforts visant à réduire son intensité carbone. MSCI attribue un « Low Carbon Transition Score » sur une échelle allant de 10 (note maximale) à 0 (note minimale).

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des titres de dette émis par des États lorsque les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils.

- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Exclusions applicables aux fonds d'investissement

- les entreprises dont 10 %* ou plus du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes à feu à usage civil ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Exclusions applicables aux entreprises

- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'exploitation non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises dont plus de 10 %* du chiffre d'affaires provient de la fabrication et de la vente d'armes à feu civiles et de munitions ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- les entreprises qui ont participé à l'extraction d'uranium ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la fourniture d'énergie nucléaire ;
- les entreprises ayant des liens avec de l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux entreprises selon les données MSCI.

Il convient de préciser que l'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais de placements dans des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment investissait directement dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquaient : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise des entreprises détenues était fondée sur l'analyse des principes de gestion d'entreprise conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DB Growth SAA (EUR)

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 2549000KG5DDDN6SKQ26

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été promues par le fait qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actifs (par exemple fonds d'investissement, actions ou obligations) ayant une notation MSCI ESG d'au moins BBB. MSCI a attribué des notations ESG allant de AAA (note la plus élevée) à CCC (note la plus basse). MSCI a analysé différents critères environnementaux et sociaux afin d'attribuer une notation ESG spécifique. Cette notation MSCI ESG devrait permettre de rendre les critères ESG plus compréhensibles et mesurables. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée en utilisant les données MSCI ESG, décrites plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Outre la notation ESG minimale de MSCI, le conseiller en investissement et l'équipe de gestion du compartiment ont appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion susmentionnés ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.
- Le compartiment a exclu les investissements dans des titres de dette émis par des États dont les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House, selon les données MSCI.
- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques ci-dessus ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues a été évaluée à l'aide des données MSCI ESG. La méthodologie a utilisé un large éventail d'indicateurs de développement durable afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mises en avant, à savoir :

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs ayant obtenu une notation MSCI ESG supérieure ou égale à BBB.
Performance : 97,27 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment investis dans des fonds de placement qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment qui ont été investis dans des fonds d'investissement opérant dans des secteurs controversés dont le chiffre d'affaires a dépassé un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui ont principalement investi dans des instruments financiers émis par des États.
Performance : 0 %

- Pourcentage des actifs nets du compartiment affectés à des investissements directs dans des instruments financiers d'entreprises (le cas échéant) émis par des entreprises issues de secteurs controversés et dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil prédéfini.
Performance : 0 %

- Pourcentage de l'actif net du compartiment investi dans des titres de créance émis par des États dont les pays concernés ont été classés comme « non libres » par Freedom House.
Performance : 0 %

Les détails concernant la méthodologie utilisée pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales individuelles promues par ce produit financier ont été décrits dans la section « Quelles mesures ont été prises pendant la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ? ».

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DB Growth SAA (EUR)

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Notation MSCI ESG (d'au moins BBB)	97,26	99,90	99,90	% des actifs du portefeuille
Exclusions basées sur les normes (Pactes mondiaux des Nations unies/OCDE)	0,01	0,09	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés (investissement direct)	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Combustibles fossiles	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissement de fonds cibles dans des secteurs d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées	-	-	0,00	

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations :

- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives ont été prises en compte pour l'actif du compartiment en sélectionnant des placements qui (i) excluaient les émetteurs opérant dans le secteur des combustibles fossiles et dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini, comme décrit plus en détail dans les critères d'exclusion sous la rubrique « Charbon thermique » (facteurs de durabilité liés aux indicateurs d'impacts négatifs n° 2, 3 et 4), (ii) excluent les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impact négatif n° 10), et (iii) exclure les émetteurs impliqués dans des armes controversées (facteurs de durabilité liés à l'indicateur d'impacts négatifs n° 14).

À titre de clarification, il est précisé que la stratégie d'investissement, outre la prise en compte des principales incidences négatives décrite ci-dessus, ne prévoyait pas de mécanisme de pilotage spécifique pour les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	241,89 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	583,66 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,60 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0,00 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.

Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DB Growth SAA (EUR)

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	18,8 %	Irlande
iShsIV-MSCI EMU CTB Enh.ESG UE	NA - Autres	15,5 %	Irlande
iShares IV- iShares MSCI USA ESG Enhanced USD Acc	NA - Autres	9,8 %	Irlande
Xtrackers MSCI Japan ESG UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	8,2 %	Irlande
iShsIV-MSCI EM.ESG.Enh.CTB UCITS ETF	NA - Autres	7,8 %	Irlande
Ubs Euro Stoxx 50 Esg ETF	NA - Autres	6,7 %	Luxembourg
Xtr II EUR Corp Bd Short Dur SRI PAB UCITS ETF 1C	NA - Autres	6,5 %	Luxembourg
BNPE-JPM Til.EMU Gv.Bd.IG 3-5Y EUR Acc	NA - Autres	4,3 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI UK ESG UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	4,3 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 1-3 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	3,9 %	Zone euro
iShsII-EO HY CB ESG SRI U.ETF	K - Activités financières et d'assurance	3,2 %	Irlande
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 7-10 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	3,1 %	Luxembourg
BNP PE-EO Co.Bd.SRI 3-5Y ETF	NA - Autres	3,1 %	Luxembourg
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D	K - Activités financières et d'assurance	1,4 %	Luxembourg
Xtrackers II Eurozone Gov. Bond 5-7 UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	0,6 %	Luxembourg

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 97,27 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 97,26 %

29 décembre 2023 : 99,90 %

30 décembre 2022 : 99,90 %

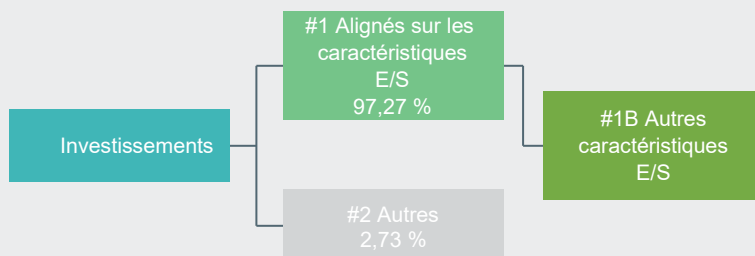
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 97,27 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

2,73 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas à ces critères (#2 Autres).

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DB Growth SAA (EUR)

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	41,6 %
NA	Autres	58,4 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4,6 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

Le compartiment ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

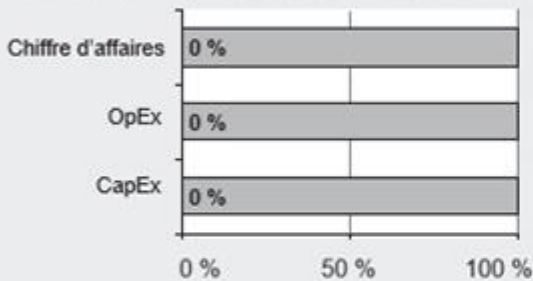
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

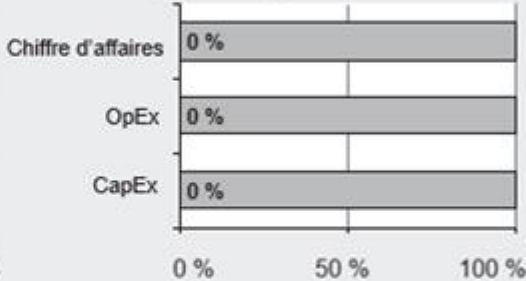
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



■ Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie	0,00 %
■ Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



■ Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie	0,00 %
■ Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment, au cours de la période sous revue et des périodes précédentes, n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'une part d'investissements durables sur le plan social au cours de cette période comme des périodes précédentes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a investi 97,27 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 2,73 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des actifs ne répondant pas aux critères promus (#2 Autres). Il s'agissait notamment de placements (tels que des fonds d'investissement, des actions ou des obligations) ne disposant pas de notation MSCI ESG. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition.

Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs prévues par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés classés #2 Autres.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de garanties environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie d'investissement principale. Le compartiment s'est efforcé de mettre en place une exposition indirecte à trois portefeuilles comprenant les principales classes d'actifs (portefeuille de titres à revenu fixe : jusqu'à 60 %, portefeuille d'actions : 40-80 %, portefeuille alternatif : 0-15 %), qui ont été diversifiés entre eux et au sein de chaque portefeuille (un « portefeuille » à la fois et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des portefeuilles était conforme à l'objectif d'investissement. L'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Dans ce contexte, le compartiment a suivi une stratégie de fonds de fonds.

Pour plus de détails sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

97,27 % de l'actif net du compartiment ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du compartiment.

L'équipe de gestion du compartiment et le conseiller en investissement se sont appuyés sur les données fournies par MSCI, un fournisseur externe de données ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise), afin de prendre en compte les critères ESG lors de la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment a intégré les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseiller en investissement fondées sur cette analyse dans ses propres décisions d'investissement.

Au moins 80 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation MSCI ESG d'au moins BBB et respectant les critères d'exclusion spécifiques aux critères ESG définis. Le compartiment a conservé un titre dont la notation ESG s'était détériorée après son acquisition. Alors que l'équipe de gestion du compartiment veillait à ce que les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant fassent l'objet d'un suivi continu, le portefeuille du compartiment pouvait conserver un tel placement dont la valorisation s'était détériorée pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % de l'actif net du compartiment réponde aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant.

Les notations MSCI ESG et les critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

Notations MSCI ESG :

• Notation ESG pour les fonds de placement :

MSCI a attribué une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds coté en bourse, sur la base de la moyenne pondérée des notes ESG individuelles des instruments financiers détenus par ce fonds, conformément aux données les plus récentes publiées concernant les positions de ce dernier. Les dépôts auprès d'établissements de crédit, les équivalents de liquidités et les produits dérivés n'ont pas été pris en compte dans ce calcul. La notation ESG du fonds de placement a pu évoluer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus par le fonds, soit en raison d'une modification de la composition du fonds analysé. MSCI avait attribué une notation ESG à des fonds de placement après avoir évalué, à des fins ESG, un certain taux de couverture des positions de ces fonds par MSCI.

• Notation ESG pour les entreprises :

MSCI a attribué une notation ESG pour les entreprises, dans laquelle la performance ESG d'une entreprise était évaluée par rapport à celles d'autres entreprises comparables selon différents critères ESG, indépendamment de sa réussite financière. Ces critères ESG portaient notamment sur les thèmes suivants :

Environnement

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Protection du climat
- Prévention de la pollution et des déchets

Social

- Droits de l'homme universels
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Traitement attentif du capital humain
- Opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes de gouvernance d'entreprise selon l'International Corporate Governance Network
- Principes de lutte contre la corruption selon le Pacte mondial des Nations unies.

• Notation ESG pour les États et les émetteurs souverains :

MSCI a attribué une notation ESG pour les émetteurs tels que les États, les collectivités territoriales et des émetteurs liés à des États, en prenant en compte les facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent a été mis ici sur la gestion responsable des ressources, le droit aux services de base et la fourniture de prestations.

Les ressources naturelles, financières et humaines différaient d'un pays à l'autre, ce qui a conduit à des points de départ différents pour la production de biens de production et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un système gouvernemental et judiciaire reconnu et efficace d'un point de vue ESG, une faible vulnérabilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, ainsi qu'un environnement économique favorable, pouvaient également influencer l'exploitation de ces ressources.

L'équipe de gestion du compartiment a évalué les investissements potentiels sur la base de la notation MSCI ESG mentionnée ci-dessus.

Critères d'exclusion :

Outre la notation ESG minimale de MSCI, l'équipe de gestion du compartiment a appliqué des critères d'exclusion sur la base des données fournies par MSCI. Pour plus de clarté : Ces critères d'exclusion ne s'appliquaient pas aux dépôts auprès d'établissements de crédit, aux équivalents de liquidités et aux produits dérivés.

- Le compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, et excluait également les investissements dans des fonds d'investissement qui investissaient dans des instruments financiers émis par des entreprises enfreignant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- L'équipe de gestion du compartiment a exclu les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le « MSCI Low Carbon Transition Score » est égal à zéro (0) ou à un (1). L'évaluation s'est fondée sur l'exposition actuelle de l'entreprise aux risques et sur ses efforts visant à réduire son intensité carbone. MSCI attribue un « Low Carbon Transition Score » sur une échelle allant de 10 (note maximale) à 0 (note minimale).

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des titres de dette émis par des États lorsque les pays concernés étaient classés comme « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils.

- Le compartiment a exclu les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, investissaient dans des secteurs controversés générant des revenus dépassant certains seuils. Pour cette évaluation d'exclusion, seules les positions de fonds pertinentes et disponibles pour MSCI ont été évaluées. Il pouvait donc arriver que le compartiment investisse dans des fonds d'investissement détenant des positions pour lesquelles MSCI ne disposait pas de données. Il convient de préciser que les critères d'exclusion mentionnés ci-dessous ne s'appliquaient pas aux fonds d'investissement investissant principalement dans des instruments financiers d'émetteurs souverains.

Exclusions applicables aux fonds d'investissement

- les entreprises dont 10 %* ou plus du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la vente d'armes à feu à usage civil ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux positions de fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment excluait les investissements directs dans des instruments financiers émis par des entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait les seuils indiqués ci-dessous.

Exclusions applicables aux entreprises

- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de l'exploitation non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou armes à sous-munitions indétectables) ;
- les entreprises qui ont participé à la fabrication d'ogives nucléaires, de missiles nucléaires complets, de leurs composants clés et/ou à la fabrication et/ou au stockage de matières fissiles ;
- les entreprises dont plus de 10 %* du chiffre d'affaires provient de la fabrication et de la vente d'armes à feu civiles et de munitions ;
- les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- les entreprises qui ont participé à l'extraction d'uranium ;
- les entreprises dont plus de 5 %* du chiffre d'affaires provenait de la fourniture d'énergie nucléaire ;
- les entreprises ayant des liens avec de l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de chiffre d'affaires s'appliquaient aux entreprises selon les données MSCI.

Il convient de préciser que l'équipe de gestion du compartiment a mis en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais de placements dans des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

Dans la mesure où le compartiment investissait directement dans des instruments financiers autres que des fonds d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquaient : Le processus d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise des entreprises détenues était fondée sur l'analyse des principes de gestion d'entreprise conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Société d'investissement

DWS Strategic SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 220 359

Conseil d'administration de la société d'investissement

Niklas Seifert
Président
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Oliver Bolinski
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Stefan Kreuzkamp
Trèves

Jan-Oliver Meissler
DWS International GmbH,
Frankfurt/Main

Henning Potstada
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Sven Sendmeyer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Thilo Hubertus Wendenburg
Membre indépendant
Frankfurt/Main

Elena Wichmann
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Julia Witzemann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Christoph Zschätzsch
(depuis le 13 novembre 2024)
DWS International GmbH,
Frankfurt/Main

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros avant affectation
du bénéfice

Conseil de surveillance de la société de gestion

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire de la société de gestion

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Strategic SICAV

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

RC B 220 359

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00